

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU LIBOURNAIS
ET DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE



Libourne au 18^e siècle, vue générale

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LIBOURNE

Fondée en décembre 1932

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 21 Novembre 1960

Siège Social : Musée Robin, 36, rue Thiers à Libourne (Gironde)

Correspondance et envois d'ouvrages Boîte Postale 175 33501 Libourne Cedex

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur

M. Maurice Druon, de l'Académie Française, à l'Abbaye de Faize.

Présidents honoraires

M. Marc Besson, à Libourne (Président de 1965 à 1969).

M. André Coffyn, à Bordeaux (Président de 1970 à 1979).

M. André Teurlay, à Libourne (Maire Honoraire de Libourne).

Secrétaire général honoraire

M. Bernard Ducasse, à Libourne (Secrétaire général de 1952 à 1995).

BUREAU POUR 1998

Membre d'honneur : Monsieur le Maire de Libourne.

Président : M. Jean Vircoulon, 41, rue Victor Hugo - Sainte-Foy-la-Grande

Vice-Présidents : MM. Alain Rault et Christophe-Luc Robin, à Libourne.

Secrétaire général : M. Stéphane Fuseau, 51, rue Clément Thomas, à Libourne.

Secrétaire adjoint : M. Georges Labrande, 198, avenue de l'Epinette, à Libourne.

Trésorier : M. Christian Martin, 69, rue Etienne Sabaté, à Libourne.

Trésorier adjoint : Mme Jeanne Darros, 1, rue Président Carnot, à Libourne.

Archiviste : M. Michel Lafitte, à Libourne.

Membres du Conseil : M. le Professeur Boris Sandler (ancien Président de 1985 à 1990), M. le Docteur Claude Bénazet (ancien Président de 1991 à 1993), Me Daniel Bordier, M. Bernard Begouin, M. Jean Janoueix, Me Alain-Pierre Vizerie, Christophe Sireix.

† Anciens présidents : André Gillet (1932-54), Jean-André Garde (1955-57), Colonel Jacques Lewden (1958-60), Emile Prot (1961-64), Bernard Montouroy (1980-84)

Conservateurs du Musée :

- Préhistoire et Protohistoire : M. Jean Vircoulon.

- Gallo-romain, Moyen-Age et Epoque Moderne : Bernard Ducasse, à Libourne.

- Conservateur de la Bibliothèque : M. le Docteur Claude Bénazet.

Musée Paul Bial de Bellerade, 23, quai Souchet, à Libourne : Préhistoire, Gallo-romain, Moyen-âge, époque moderne et XIX^e siècle. - Musée Robin, 36, rue Thiers, à Libourne : Gallo-romain. Renseignements et visites des musées pour les scolaires au 05 57 55 33 45 auprès de l'archiviste municipal, M. Michel Lafitte, Hôtel de Ville, place Abel Surchamp (ouverture durant l'année scolaire sur rendez-vous) et auprès du Secrétaire général.

MEMBRES BIENFAITEURS DE LA SOCIETE

Le Conseil Général de la Gironde - La Ville de Libourne - Les Castors du Libournais

La Chambre de Commerce et d'Industrie - L'Association des Commerçants et Artisans

MEMBRES DONATEURS

† In Memoriam des généreux disparus :

Mmes Delgouffre, de la Grand-Rive Jomoni, M. et Mme Roumegoux, Dr Bastin de Longueville, Paul Bial de Bellerade, Jean Bigot, Robert Blanchard, Ernest Corbineau, Henri Decros, Robert Desclaux, Jean Ducasse, Numa Dupuch, N. Eyquart, Jean-André Garde, Colonel Irasque, William Maxwell, Henri Mirande, Bernard Montouroy, Jean Morin, Louis Naval, Emile Prot, René Robert, André et Maurice Robin, Pierre Vacher, André Videau.

Généreux donateurs :

MM. André Coffyn, Comte Edouard Decazes, Bernard Ducasse, J.-F. Fournier, Imprimerie GIP, Georges Monloubou.

L'Assemblée générale peut accorder le titre de Membre Donateur à toute personne ayant consenti un don important en nature ou en espèces (statuts art. 3).

Direction des Affaires Culturelles

54, rue de Magendie - 33074 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05 57 95 02 27 - Télécopie 05 57 95 01 25

Cette revue, sans but lucratif, paraît grâce à l'aide généreuse de nos amis annonceurs, bienfaiteurs et partenaires.

LES GRANDS VINS DU LIBOURNAIS

SAINT-EMILION : «la plus haute expression des vins de côtes»,

COTES :

Château **AUSONE**, 1^{er} Grand Cru classé A, ST-EMILION

Héritiers VAUTHIER, propriétaires.

«et des graves exceptionnelles» :

Château **CHEVAL BLANC**, 1^{er} Grand Cru classé A, ST-EMILION

Héritiers FOURCAUD-LAUSSAC, propriétaires.

Château **FIGEAC**, 1^{er} Grand Cru classé, ST-EMILION

A. MANONCOURT, propriétaire.

COTES :

Château **BELAIR**, 1^{er} Grand Cru classé , ST-EMILION

Madame DUBOIS-CHALLON, propriétaire.

Château **CANON**, 1^{er} Grand Cru classé, ST-EMILION

S.C. Château Canon, propriétaire.

Château **BEAUSEJOUR**, 1^{er} Grand Cru classé, ST-EMILION

Héritiers DUFFAU-LAGARROSSE, propriétaires.

Château **CLOS FOURTET**, 1^{er} Grand Cru classé, ST-EMILION

Société Civile du Clos Fourtet, LURTON, propriétaires.

Château **SOUTARD**, Grand Cru classé, ST-EMILION

Des LIGNERIS, propriétaire.

Château **CAP-DE-MOURLIN**, Grand Cru classé, ST-EMILION

Jacques CAPDEMOURLIN, propriétaire.

Château **SANSONNET**, Grand Cru, ST-EMILION

Francis ROBIN, propriétaire - Tél. 05 57 51 03 65

Château **HAUT-VILLE**, Grand Cru, ST-EMILION

Eric LENORMAND, viticulteur Tél. 05 57 47 97 60

Fax 05 57 47 92 94

Votre hebdomadaire

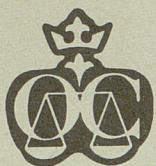
Le Résistant

Tous les vendredis

LA MAISON DU SAINT-EMILION

Etablissements **Jean-Pierre MOUEIX**, LIBOURNE

Quai du Priourat, Libourne - Tél. 05 57 51 78 96



Orfèvrerie Jacqueline GUILLOT

45, RUE GAMBETTA

Tél. 05 57 25 08 98

33500 LIBOURNE

POMEROL : « Noble héritage des fiers Hospitaliers »

Château **PETRUS, POMEROL, cru exceptionnel**

Société Civile du Château Pétrus, propriétaire.

Château **L'EVANGILE, POMEROL**

Société Civile du Château l'Evangile, Madame Louis Ducasse et Domaines Barons de Rothschild (Lafite), propriétaires.

Château **GAZIN, POMEROL**

E. de BAILLIENCOURT, propriétaire.

Château **PLINCE, POMEROL**

SCEV MOREAU, propriétaire.

Château **NENIN, POMEROL**

Société Civile du Château Nenin, propriétaire.

Clos **RENE, POMEROL**

Société Civile du Château Nenin, propriétaire.

Château **NENIN, POMEROL**

Château **MOULINET-LASSERRE, POMEROL,**
Jean-Marie GARDE, propriétaire.

Vignobles **J. JANOUEIFX, LIBOURNE**

Un siècle au service de la qualité.

Téléphone 05 57 51 41 86

Château **LA CROIX, POMEROL,**

Château **HAUT-SARPE, Grand Cru Classé, ST-EMILION.**

Penser à ceux qu'on aime n'empêche pas de continuer à vivre pour soi. Et inversement.

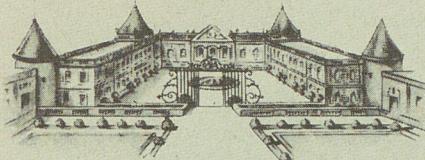
Initiatives Transmission.



CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Nord

GROUPE de LIBOURNE Tél. 05 57 25 61 81

LUSSAC, MONTAGNE, PUISSEGUIN, SAINT-GEORGES :
« Beaux fleurons de la couronne de Saint-Emilion ».



Château SAINT-GEORGES, St GEORGES - St EMILION

Tél. 05 57 74 62 11

Château LUCAS, LUSSAC - ST-EMILION

Marcel VAUTHIER, propriétaire, 33570 Lussac.

Château LYONNAT, LUSSAC - ST-EMILION

Château RECOUGNE, BORDEAUX SUPERIEUR
Les Vignobles Jean MILHADE, 33133 Galgon..

Château des LAURETS,

PUISSEGUIN-ST-EMILION et MONTAGNE-ST-EMILION
SAS Château Les Laurets Tél. 05 57 74 63 40

LALANDE DE POMEROL : « la gloire des moines chevaliers... »

Château BELLES-GRAVES, LALANDE DE POMEROL

Madame Jean THEALLET, propriétaire à Néac.

Château PERRON, LALANDE DE POMEROL

Michel-Pierre MASSONIE, propriétaire - Tél. 05 57 51 35 97

Château SERGANT, LALANDE DE POMEROL

Les Vignobles Jean MILHADE, 33133 Galgon..

Château MONCETS, LALANDE DE POMEROL

L.-G. et E. de JERPHANION, propriétaires - Tél. 05 57 51 19 33

Le grand négoce : "une aristocratie..."

Ets J.B. AUDY Vins Fins

Quai du Priourat - LIBOURNE

BEYLOT ET Cie, LIBOURNE

HOREAU-BEYLOT et Cie, successeurs
Maison fondée en 1740 - Tél. 05 57 51 06 07

Christophe SCARTON

Livres Anciens – Contemporains

BOUQUINISTE

ACHAT – VENTE – ECHANGE

13, rue Montesquieu

33500 LIBOURNE

Tél. 05 57 25 29 85

FRONSAC - CANON-FRONSAC : « Gentilhommes solides et racés... »

Château CANON, CANON-FRONSAC

Mademoiselle Henriette HOREAU, propriétaire, Saint-Michel-de-Fronsac

Château de FRONSAC, FRONSAC

« La plus belle vue qui soit au monde » (Guibert)

Paul SEURIN, propriétaire - Tél. 05 57 51 27 46 - 05 57 51 31 26

Vignobles Jean PONTY et Fils - 33126 FRONSAC

Château du **PAVILLON, CANON-FRONSAC**.

Château **GRAND-RENOUIL, CANON-FRONSAC**.

Château LA RIVIERE, FRONSAC

S.A. du Château de la Rivière propriétaire - Tél. 05 57 24 98 01

Château MAYNE-VIEL, FRONSAC

R.J. SEZE, Ingén. Agr. Viticulteur, Galgon - Tél. 05 57 74 30 06

Expédition en bouteilles



RESTAURANT
Le Bistrot Chanzy

16, rue Chanzy. 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 84 26 Fax 05 57 51 84 89
Fermeture Dimanche toute la journée et Lundi soir



39, Place Abel Surchamp
33500 Libourne

L'attaque du courrier de Lyon entre Coutras et Guîtres en 1585

La deuxième partie du XVI^{ème} siècle est une des plus tristes périodes de l'histoire de France. La région de Libourne n'est pas épargnée. Les deux principaux fléaux qui meurtrissent cette contrée sont les épidémies et les guerres. La "maladie contagieuse"⁽¹⁾ qui était à l'état endémique se réveille fin 1585 et touche Libourne et Saint-Emilion parmi d'autres villes de la région. Les minutes des notaires de ces deux villes enregistrent de nombreux testaments d'infectés de peste ou de supposés tels. La lecture de celles de M^e Dugua, notaire royal à Libourne, pour cette année est éloquente à ce sujet car les testaments occupent une partie importante du registre. Le souvenir de cette épidémie reste vivace dans l'esprit des habitants puisque, sept ans plus tard, Jehanne Grangier déclare que "*Bertrand Guilhem son feu mari laboureur de Sainte-Terre est décédé de la maladie contagieuse en 1586 quand cette maladie était à Sainte-Terre*"⁽²⁾.

Le pays est exsangue. A cette catastrophe s'en ajoute une autre aussi meurrière : la guerre civile. Les ennemis se livrent des combats acharnés et utilisent tous les moyens à leur disposition. Meurtre, viol, enlèvement et vol sont le lot quotidien. La vie économique est tributaire de cette insécurité et les habitants éprouvent des difficultés à faire fonctionner leurs outils de travail. Ainsi, Arnaud Barde, meunier de Saint-Hippolyte, déclare à Jehan Jaudin qu'à "*cause des guerres civiles qui sont en ce pays et de la rigueur et injure du temps, il lui est impossible de tenir et gouverner le moulin qu'il avait pris à ferme dudit Jaudin et le lui remet...*"⁽³⁾. Le 7 novembre 1564⁽⁴⁾, une quittance de quatre cents livres établie par Thomas Couvrat nous permet d'apprendre qu'un honorable homme François de Bonnalques est prisonnier des ennemis du Roi⁽⁵⁾ à Bergerac. Il est à signaler que ce personnage joue un rôle important dans la vie politique à Libourne puisque sa famille a toujours occupé

⁽¹⁾ La peste.

⁽²⁾ A.D. Gironde, 3 E 51962, folio 249 du 12.III.1593.

⁽³⁾ A.D. Gironde, 3 E 4424, folio 158 du 23.IV.1575.

⁽⁴⁾ A.D. Gironde, 3 E 7954.

⁽⁵⁾ Les protestants.

CNRS - IRAM -
P98341
XXX.6.
L'INVENTAIRE UNIV-MONTAIGNE

des fonctions à la mairie et que lui-même est bourgeois, sergent royal, trésorier et boursier en 1561, receveur de la grande coutume⁽⁶⁾ en 1560 et 1561. Le 8 mars 1575⁽⁷⁾, les frères mineurs⁽⁸⁾ de Saint-Emilion empruntent de l'argent pour payer le rachat de deux religieux de leur couvent prisonniers des ennemis du Roi à Castillon.

L'année 1585 a retenu notre attention par la variété des événements notés dans les registres des notaires et nous avons particulièrement examiné les minutes de Me Dugua⁽⁹⁾. Les routes ne sont pas sûres. Les armées royales et protestantes se livrent des combats acharnés et assurent le ravitaillement de leurs troupes sur la population locale. Les liaisons entre les différentes provinces du royaume sont à la merci des bandes rivales. Les chevaucheurs tenant les postes du Roi ne peuvent assurer en toute sécurité le transport des lettres et biens qui leur sont confiés. Un banquier portugais installé à Libourne l'apprend à ses dépens. Le 6 octobre 1585⁽¹⁰⁾, Diego Dandrade, habitant Libourne, fait une déclaration solennelle devant ce notaire et nous apprend que :

"Hier, mercredi dernier, vers les 6 heures du matin, Loys Sixte, courrier ordinaire de la ville de Lyon, passa en cette ville. Comme banquier et faisant les affaires du Roy et de plusieurs marchands, il lui délivra plusieurs paquets de lettres, de perles, pistoles d'or, chaînes d'or, bagues, tasses d'argent, aisguières d'argent⁽¹¹⁾ et autres joyaux, 1 paquet et un autre petit paquet ensemble des perles fines de toutes sortes de la valeur de 300 écus, plus un autre paquet de perles et une grosse chaîne d'or et aussi des bagues et joyaux d'or avec 30 pistoles d'or et aussi dans le même paquet valant 300 écus sol, plus un autre paquet avec 80 doubles pistoles d'or, un autre paquet avec 60 doubles pistoles d'or, un autre paquet avec 24 bagues et une chaîne d'or valant le tout 60 écus, un autre paquet où il y avait 100 doubles pistoles d'or, un autre paquet avec 50 pistoles doubles, un autre paquet avec une chaîne d'or, bagues d'or et pendants d'or valant en tout 60 écus sol, plus un autre paquet de patenostre⁽¹²⁾ d'or et 6 bagues d'or et 4 pendants d'oreilles aussi d'or

⁽⁶⁾ Impôt prélevé sur les marchandises transportées.

⁽⁷⁾ A.D. Gironde, 3 E 4424, folio 90.

⁽⁸⁾ Les cordeliers.

⁽⁹⁾ A.D. Gironde, 3 E 5279.

⁽¹⁰⁾ Ib., folio 453.

⁽¹¹⁾ Aisguière ou aiguière : sorte de vase à anse et à bec servant à mettre de l'eau.

⁽¹²⁾ Collier à grains rappelant un chapelet.

garnis de diamants valant en tout 6 vingt écus sol, un autre paquet avec 60 onces de perles même cacheté avec des cachets qui couste 300 écus sol où il y avait ensemble 100 pistoles doubles, un petit paquet avec 360 rubis valant 180 écus sol pour délivrer le tout au courrier majeur de Lyon nommé Nicolas de Versanne.

Le même jour, vers les 10 heures du matin, le dit Sixte étant entre Coutras et Guistres fut rencontré par 3 hommes à cheval et un homme à pied armés d'épées et d'arquebuses où il y avait un sergent Berthet, lesquels le firent mettre pied à terre et luy volèrent par force tout. Le dit Sixte en aurait fait informer par les officiers de Coutras. Le dit Dandrade a été averti que le dit Berthet et ses associés lui voulaient rendre une partie des dites choses moyennant qu'il en bailler quittance et qu'il leur permette pour raison de la volerie de n'être jamais inquiétés. Il est donc contraint pour en récupérer une partie de bailher quittance au dit Sixte."

Quatre jours après la relation des circonstances du vol, Diego Dandrade établit donc la quittance demandée. Le 6 octobre 1585⁽¹³⁾, en la "Maison du S^r Dandrade, inventaire de certains joyaux d'or, piergeries et vaisselles d'argent et perles que S^r Diego Dandrade, Banquier portugais, habitant de Libourne, avait reçus de Simon Rodriguès Marchand portugais habitant Libourne qui font partie des joyaux qui ont été volés à Loys Sixte, courrier ordinaire de Lyon par le Sergent Berthet et autres complices. Le dit Rodriguès a dit avoir reçu desd. Berthet et complices le jour d'hier au soir en la ville de Guistres sur les 4 heures des mains de M^e Pierre Marraquier, collationneur général pour le Roi en Guyenne, huissier en la cour du parlement de Bordeaux comme procureur de M. Jehan de Lamarzelle Capitaine de Coutras : 1 chaîne d'or retortillée en façon de cordon du poids de 13 onces sol coupée de [...] d'ung costé et s'en faut 11 onces que ne poise 1 livre et demie; 1 chaîne d'or [...] du pois d'une once un quart et poisant auparavant 4 onces; 2 tasses d'argent; 7 cuillères d'argent; 1 fourchette d'argent; 26 bagues d'or cassées sans pierre; 3 pendants d'or; 1 médaille d'or ou on a pris une grande esmeraude; 1 pendant d'or d'esmeraulde; plus 56 onces de perles menues en 4 paquets; 1 corde lisse perles enfilées avec une marque d'or; plus 39 cordes petites de perles menues et baroques; plus 282 escus sol."

⁽¹³⁾ Ib., folio 454.

Le 28 septembre 1585⁽¹⁴⁾, il délivra à Pierre Nicosse courrier ordinaire de Lyon: "I paquet de perles et autres despeschés de papier de telle marque avec un escript par R dessus la toyle R pour le Sieur Ruy Lopes et Diego Rodriguès adressés à Lyon de la valeur de 500 ducatz d'or et en présence de Me Antoine Valz Docteur en médecine portugais, Fransisco Lopès et Anthoyne Gonsallès tous portugais habitant en la dite ville de Libourne."

Le courrier ordinaire déclare avoir livré audit courrier majeur Nicolas Versannes avec plusieurs autres paquets de lettres missives tous les paquets sauf le paquet de perles de la marque susdite. Averti par ledit Ruy Lopez et le courrier majeur que le susdit paquet n'a pas été délivré, il menace de s'en pourvoir en justice. Pierre Nicosse répond que⁽¹⁵⁾ "le 29 septembre, il fut volé à 8 heures du matin au lieu de Saint Pardoux la rivière en Périgord en la maison de Me Jehan Baron, Notaire royal et Me de la poste dudit lieu. Arrivé en venant de Bayonne avec Deynon Aynard, postillon, habitant au village de Sceau à 2 lieues de St Pardoux, ils ont esté pris et arresté par l compagnie de ceux de la religion prétendue réformée qui est logée au lieu de Vau. Cela est attesté par Jehan Faye et Pierre Rebeyrol habitant du dit village qui déclarent également que Pierre Nicose et son postillon voulurent continuer leur chemin et réclamèrent des chevaux. Mais les chevaux étant enfermés dans le fort et les chemins envahis de troupes logées dans les bourgs et villages, il furent obligés d'avoir recours à l'aide de Me Jehan Baron qui, de nuit et par surprise, parvint à faire sortir deux montures..." Le même jour⁽¹⁵⁾ Diego Dandrade somme Pierre Nicosse "de dire s'il sait les voleurs, icel répond que c'est M. de Geneste, Capitaine de ceux de la religion prétendue réformée qui a fait cette volerie..."

Jean-Pierre SAIGNAC

⁽¹⁴⁾ folio 465 du 12 janvier 1585.

⁽¹⁵⁾ folio 467.

La fleur-de-Coutras

Ce titre surprend, même s'il est joli. Quelques familiers du langage peuvent songer à un sobriquet. Et il s'agit bien, ici, d'un nom "rituel"⁽⁰¹⁾ : un de ceux que l'on donnait (que l'on donne encore aujourd'hui !) au "compagnon du Tour de France", lors de sa réception par la "Compagnie", auprès de laquelle il avait sollicité son adhésion et au nom et sous le contrôle de laquelle il avait parcouru un long chemin initiatique de formation professionnelle et humaine. Ce surnom que l'on portait ensuite à la place de son nom de famille jouait, par ailleurs, un rôle de camouflage et de protection. Souvent, le "nom compagnonnique" a dérobé aux poursuites des autorités civiles et/ou ecclésiastiques le "compagnon" dont le pouvoir souhaitait s'emparer⁽⁰²⁾.

Cette appellation s'est formée, à travers une collaboration entre les membres de la "compagnie" et celui que l'on veut admettre comme nouveau sociétaire, et, le plus souvent elle fait référence à la ville (ou à la province, au pays) d'où vient l'impétrant, et référence aussi à la qualité que l'on veut souligner chez celui-ci. Pour les compagnons tailleurs de pierre, la qualité précède le nom - ex : "La sagesse-de-Fontainebleau" - ; pour les charpentiers, le nom du pays d'origine vient avant l'énoncé de la qualité - ex : "Nantais-la-Persévérence" ; un menuisier du "Devoir" s'appelle par son prénom vrai, suivi du nom de pays - ex : "Louis-le-Charolais"⁽⁰¹⁾¹.

Chaque société compagnonnique a ses propres règles pour l'établissement de cet état civil particulier, mais on peut constater que pour les tailleurs de pierre des deux obédiences⁽⁰³⁾, on place le surnom devant le nom de pays - ex : "La Rose de Bordeaux", "Le Décidé de Toulon"⁽⁰⁴⁾ ou... "La Fleur de Coutras". Ainsi, "La Fleur-de-Coutras"

¹ NB : en note (s), on fera référence, par le chiffre romain qui les désigne sur la liste annexée, à l'un des ouvrages cités.

⁽⁰¹⁾ : IV, p. 125.

⁽⁰²⁾ : I, pp. 357 et ss.

⁽⁰³⁾ : Remarque : Les "Tailleurs de Pierre Etranger" qui se disent "Enfants de Salomon et que l'on appelle "Compagnons Etrangers" ou même "Etrangers"/Les "Tailleurs de Pierre du Devoir", qui se réclament de "Maître Jacques" et que l'on dit "Compagnons Passant" ou "Passants".

⁽⁰⁴⁾ : I, pp. 357 et ss.

était tailleur de pierre, et on se croit fondé à affirmer qu'il est enfant de la bonne ville de Coutras. Il est vrai qu'il est né sur le territoire du canton de Coutras, mais pas en son chef-lieu.

Par chance, un acte notarié a précisé - et ainsi facilité notre recherche ! - en nommant ; ... "Le sieur Caron Bertrand, demeurant à Absac (sic !), département de la Gironde, de présent à Paris, logé, place de Grève, n°15, dit "La-fleur-de-Coutras"...compagnon tailleur de pierre..."⁽⁰⁵⁾. Bertrand Caron naquit à Abzac, "en brumaire de l'an Vème de la République Française, une et indivisible"⁽⁰⁶⁾.., aux termes de l'acte de naissance, dressé par le sieur Gouteyron, agent municipal. Le père, Etienne Carron - avec deux "r" ! - "habitant du village des vallées" se disait "architecte", et la mère s'appelait Marie Joyat. L'accouchement avait eu lieu dans la maison des parents, "à huit heures du soir", ainsi qu'en témoigne Catherine Levreau (Veuve Gombaud sage-femme au bourg d'Abzac)⁽⁰⁶⁾. Il semble que les Caron aient eu - au moins - quatre enfants : Marie (vendémiaire an III), Bertrand (brumaire an V), Jeanne (pluviose an VII) et autre Marie (ventôse an X). Bertrand Car(r)on est donc devenu "tailleur de pierre", dans la filiation directe de son père, le "maçon" qui se veut, plus tard, architecte. Bertrand Caron a choisi le difficile chemin du "Tour de France", et, il est parvenu, dans la "Compagnie du Devoir de Liberté de Salomon", au degré supérieur d'initiation : celui de "compagnon fini" ou... "du Troisième Degré"⁽⁰⁷⁾².

C'est en cette qualité qu'il a pu, entre 1826 et 1828, représenter, "in partibus", sa "Compagnie", celle des "Etrangers", pour un affrontement singulier qui l'opposa au champion de la société compagnonnique concurrente, celle des "Passants".

Pour mieux comprendre le sens de la mission dévolue par ses pairs à "La-Fleur-de-Coutras", il convient de rappeler, en quelques traits, "l'histoire" du "compagnonnage"⁽⁰⁸⁾.

L'origine du "compagnonnage", "ce phénomène social vieux comme le travail", remonte à la plus haute antiquité⁽⁰⁸⁾. *La tradition*, qui joue un rôle essentiel dans l'histoire et la vie des *compagnons*,

2

⁽⁰⁵⁾ : I, pp. 231 et 234.

⁽⁰⁶⁾ : II. Remarque : Le cahier des naissances de cet an V a, quelque peu, souffert des "outrages du temps" mais la photocopie qu'a bien voulu en tirer Madame la Secrétaire générale en est parfaitement lisible.

⁽⁰⁷⁾ : I, pp. 347, 348... 358... 360.

⁽⁰⁸⁾ : VII.

croit pouvoir fixer l'origine du mouvement à l'époque de la construction du *Temple de Salomon* à Jérusalem (1000 ans avant J.-C.)⁽⁰⁸⁾.

Quoi qu'il en soit, les "compagnons" participent, autour de l'an 1000, à la construction des cathédrales, puis au cours des siècles suivants, à l'édification de châteaux, palais et autres ouvrages d'art.



Vignette extraite de la brochure "Les Compagnons du Devoir".
Imprimerie du Compagnonnage, Paris, 1956.

Lors des *Guerres de religion*, une première scission affecte les plus anciennes sociétés compagnonniques : les menuisiers, se réclamant⁽⁰⁹⁾ de l'Eglise Réformée, s'appellent désormais les "Gavots", c'est-à-dire : "ceux de la montagne"⁽¹⁰⁾. Plus tard, la tourmente révolutionnaire va secouer les sociétés compagnonniques. L'Assemblée Nationale de la République Française, après avoir - le 2 mai 1791 - supprimé les "corporations", prononce, le 14 juin 1791, la dissolution du "compagnonnage".

En 1804, une nouvelle scission va éclater. Inspirés par les principes des *Philosophes*, les *Compagnons Soubise* forment alors le

³

⁽⁰⁹⁾ : I, préface de Jean Bernard, p XIII.

⁽¹⁰⁾ : I, préface, page XIII.

"Devoir de Liberté". Affranchi de la foi chrétienne, ce Devoir se réclame de Salomon et, dans un premier temps, subit l'influence de la Franc-Maçonnerie⁽¹¹⁾³.

Les trois associations compagnonniques, qui donc existent, en ce début du XIX^e siècle, qui, en théorie, sont interdites par la loi, mais que l'on tolère bon gré, mal gré, ces trois associations se vouent une haine féroce⁽¹²⁾. "On se battait jusqu'au massacre"⁽¹³⁾. Tout était prétexte à affrontement, à combat sanglant : la préséance entre les "compagnons", liée à l'ancienneté, confondue avec la "tradition" ; la possession d'un chantier ou d'une ville ; on luttait pour obtenir une "reconnaissance". Certains métiers cherchent à entrer dans le Compagnonnage qui, par ailleurs, subit de nombreuses tentatives d'infiltration, par exemple : celle de la Franc-Maçonnerie. Le début du chant guerrier des "dévorants" (= devoirants = compagnons du devoir) porte la marque de cette hostilité et de ces batailles⁽¹⁴⁾ :

"En l'an mil-huit-cent-vingt,
Un dimanche à Bordeaux,
Nous fîmes du boudin,
Du sang de ces gavots."

Malgré l'âpreté des luttes sur le terrain, certains essaient sinon déjà de réaliser l'unité et la paix, tout du moins, de trouver d'autres voies pour régler les querelles de prestige. Et, c'est ainsi que deux sociétés de tailleurs de pierre s'étant provoquées décident de vider leurs différends⁽¹⁵⁾ par l'arbitrage d'un concours entre les champions de l'une et de l'autre compagnies. Caron, dit "La-Fleur-de-Coutras", représente la Compagnie, dite des "Etrangers" et Saint-Martin est le concurrent désigné par les "Passants"⁴.

Les modalités du concours sont décrites, jusqu'au moindre détail, dans un acte, sous-seing privé, du 11.02.1826, enregistré et déposé chez Maître Fremyn, notaire à Paris, par acte du 13 du même mois, aussi enregistré⁽¹⁵⁾. Le concurrent désigné par chaque compagnie doit exécuter - dans une "chambre-atelier" close - le modèle en plâtre et en relief de deux édifices. Chacun des concurrents, enfermé dans sa chambre, est surveillé par un gardien

⁽¹¹⁾ : V.

⁴ ⁽¹²⁾ : VIII.

⁽¹³⁾ : I, pp. 357 et ss.

⁽¹⁴⁾ : IV, p.92.

⁽¹⁵⁾ : cf. I, 234.

réciproque⁽¹⁶⁾ "pour empêcher l'introduction d'un outil, livre, traité, imprimé, manuscrit, dessin, modèle, moyen d'exécution, autres que ceux introduits la première fois dans la chambre de travail en présence et du consentement des concurrents"⁽¹⁷⁾. Le prix de huit mille francs - 4000 francs versés par chaque société - déposé chez Maître Fremyn, reviendra à la "Compagnie" dont le champion sera reconnu vainqueur.

Toutes les éventualités sont envisagées : maladie, mort d'un concurrent, défaut de présentation du concurrent, du "modèle"...

La mission des gardiens est strictement définie. Pour exécution du projet, on dépose la somme de six cent francs chez Me Boustin, notaire à Tournus. On détermine le lieu du concours : Paris, Place Dauphine, n°5 ; on signe un bail - avec loyer de six cent vingt cinq francs - pour la durée des épreuves - du 08.08.1826 au 08.02.1828 - et on fait dresser un nouvel acte par M^e Fremyn et "son collègue", le 07.06.1826.

Le huit juin 1826, les concurrents et leurs gardiens entrent en "chambre". Trois mois plus tard, le sieur Caron, soudain, apprend qu'"entre les lieux d'aisance et l'alcôve occupée par Saint-Martin, il avait été pratiqué un trou, au moyen duquel on avait pu communiquer à ce dernier des objets prohibés"⁽¹⁸⁾⁵.

Monsieur le Juge de Paix du II^{ème} arrondissement de Paris se transporte sur les lieux, à la requête du Sieur Caron et de ses amis. Le juge est assisté du Sieur Brunton, architecte voyer. Il dresse un procès-verbal, le 06.11.1826, dûment enregistré. Le Sieur Saint-Martin s'enfuit...

Le Sieur Caron requiert alors - de concert avec le gardien de Saint-Martin - Monsieur le Juge de Paix "d'apposer les scellés sur les chambres"⁽¹⁸⁾. On établit un nouveau procès-verbal, le 09.11.1826, et on le fait enregistrer. Et puis, pour en finir plus vite, Caron, ses amis et sa Compagnie, par exploit de Davesne, huissier à Paris, en date du 27.11.1826, assignent devant le tribunal leurs concurrents et la Compagnie à laquelle ils appartiennent, pour "voir dire que les requérants, (Caron...), pour eux et pour leur Compagnie, avaient droit au prix de 8 000 francs"⁽¹⁹⁾. Le Tribunal Civil de

⁵ ⁽¹⁶⁾ : par cette expression, il faut entendre, explique l'acte sus-désigné, un compagnon affilié à l'autre compagnie : "un passant" surveille "l'étranger et vice-versa.

⁽¹⁷⁾ : cf... Référez... I, p. 228 et ss.

⁽¹⁸⁾ : I, pp. 228 et ss.

⁽¹⁹⁾ : I, pp. 228 et ss.

Première Instance du Département de la Seine, séant à Paris, 2^{ème} chambre, en audience publique, le 23 mars 1827, entend..." conclusions et plaidoiries respectives des avocats et avoués, ainsi que Monsieur le Substitut du Procureur du Roi "⁽¹⁹⁾. Le jugement, rendu le mardi 3 avril 1827, après une très longue énumération d'attendus, ordonne que " la somme de 8 000 francs sera remise au porteur du jugement... levée des scellés... remise des outils et matériaux existants dans la chambre de Caron... et il autorise à "... sous louer, pour le restant du bail, les lieux dont il s'agit, à faire les réparations locatives sauf à s'en faire rembourser la moitié par qui de droit"⁽¹⁹⁾.

Les "Compagnons étrangers" eurent ainsi gain de cause : leur champion Caron fut "couronné de gloire, et son rival couvert d'opprobre"⁽²⁰⁾. "Agricol Perdiguier, Avignonnais-la-Vertu", reconnaît les mérites du vainqueur qui "dans la théorie, comme dans la pratique, était un très savant tailleur de pierre : peu d'hommes pouvaient l'égalier, il a joui d'une célébrité méritée. Il fit beaucoup d'élèves et les compagnons "étrangers" en sont justement fiers"⁽²⁰⁾.

Les "passants", toujours selon "Avignonnais-la-Vertu", eurent, dans cette affaire, "le tort de refuser le prix au vainqueur et d'encourir la chance d'un procès qui ne pouvait en aucun cas leur être favorable"⁽²¹⁾.

Mais, cette affaire n'est qu'un épisode dans l'histoire du compagnonnage qu'A. Perdiguier s'est efforcé de fédérer en un seul mouvement, à partir des sociétés entre elles réconciliées, en répandant généreusement ses idées de "concorde et de paix".

Entreprise noble, mais utopique, même si la soutien de nombreuses personnalités de ce XIX^e siècle⁽²²⁾, même s'il est possible de rassembler, le 21 mars 1848, dix mille "compagnons" de tous les Devoirs, sur la Place de la République à Paris⁽²³⁾.

En 1889, en effet, une troisième société se constitue : l'Union Compagnonnique... qui se réclame, elle-aussi, de Salomon.

⁶ ⁽¹⁹⁾ : I, pp. 228 et ss.

⁽²⁰⁾ : I, p. 234.

⁽¹⁸⁾ : I, pp. 228 et ss.

⁷ ⁽²¹⁾ : I, p. 234.

⁽²²⁾ : Georges San donne à Perdiguier les moyens matériels de faire un second Tour de France.

⁽²³⁾ : I, préface de Jean Bernard, p. XVII.

On peut donc constater que, vers 1900, les 20 000 "compagnons" se répartissent selon trois rites⁽²⁴⁾.

Un autre habitant de Coutras, Gallineau, dit "Joli-Coeur-de-Coutras", lui aussi tailleur de pierre étranger, participe à l'édification du pont Alexandre III à Paris.

Pour "appareiller le pont", "Joli-Coeur-de-Coutras", travaillant dans une carrière des Vosges, calculait si précisément la difficile taille des pierres de ce pont biais qu'on le montait - à Paris - sans retouche⁽²⁵⁾. Ainsi donc, de "La-Fleur-de-Coutras" à "Joli-Coeur-de-Coutras", un même amour pour le difficile métier et des réussites éclatantes pour l'honneur d'une même "Compagnie" participant, tout au long du XIX^e siècle, à l'illustration du nom de notre cité.

D.P. LAPLAGNE

⁽²⁴⁾ : V.

⁽²⁵⁾ : III, pp. 213-214.

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

- I. Perdiguer, Agricol, Mémoires d'un compagnon, Paris - 1964 - Librairie du Compagnonnage.
- II. Archives Municipales de la Commune d'Abzac, Registre des naissances de l'an V de la R.F.
- III. Barret et Gurgand : " Ils voyageaient la France", Vie et traditions des compagnons du Tour de France au XIX^e siècle. Hachette littérature - Paris - 1980.
- IV. Benoist (Luc) : "Le compagnonnage et les métiers", "Que sais-je ?" - PUF. - Paris - 1996.
- V. Deligny (Henry) : "Compagnons, devoir et Tour de France", in "Le Monde" des 20,21 et 22/04/1973.
- VI. Lerou (Elie) : "Le compagnonnage des origines à nos jours". Union compagnonnique - 1957.
- VII. Union Compagnonnique des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis. Notice.../ s.d. Legeay - Le Havre.
- VIII. Zysberg (André) : "Les juifs errants du travail", in, "Le Monde" du 08/08/1980

Il fut un temps où ceux de nos rivières s'illustraient en haute mer

Au confluent de la rivière l'Isle et de son affluent de la rive droite, la Dronne, Coutras, vers le milieu du XVIII^{ème} siècle, apparaît comme un gros bourg d'environ 2 800 habitants. Dans ce triangle qu'enserrent les deux cours d'eau, on trouve, à cette époque, de bonnes terres à vigne, de riches terres propres aux cultures céréalières et aussi de vastes chènevières. Sur les collines qui bordent les vallées, on pratique l'élevage du mouton⁽¹⁾. Si donc l'essentiel de la population s'adonne à la viticulture, à l'agriculture, à l'élevage des moutons ou encore aux artisanats liés à ces cultures, les habitants ne négligent pas les atouts potentiels que recèlent les rivières : deux voies de communication, deux réservoirs d'énergie, des viviers à poissons et la source de toutes irrigations fertilisatrices.

Ces fonctions que peuvent remplir les rivières, on les a, au long des siècles, plus ou moins exploitées. Leur utilisation concomitante générera difficultés, incompatibilités, conflits, renoncements. Soit, par exemple, le choix d'utiliser une rivière comme voie de communication. Si, maintenant, eu égard à la fertilité des terres à céréales, on décide d'utiliser la force hydraulique pour moudre les grains, on est conduit à édifier des moulins à eau, à établir des barrages sur la rivière. Pour rétablir la libre navigation, sans transbordement, il faut alors ouvrir des canaux et mettre en place des écluses. Si les pêcheurs, en tendant des câbles à quoi ils accrochent leurs engins, barrent le courant, voilà un autre obstacle à la circulation des barques ; bateliers et pêcheurs vont entrer en conflit. Le plus souvent latent et sournois, ce différend explose parfois en crises violentes.

Tout ce peuple qui vit de la rivière se regroupe dans quelques quartiers du bourg, en bordure de l'eau, souvent à proximité des ports. A cette époque, "la Fourchée", sur la rive gauche de la Dronne, est le plus important de ces rassemblements : quartier d'habitation, port et chantier naval, dit "Le Fagnard", établi sur la rive droite de l'Isle. Ici voisinent maîtres de barques et simples matelots (ou marins ou bateliers), pêcheurs et charpentiers de

⁽¹⁾ D. Barraud Image de la cité coutrillonne entre 1725 et 1730. Bulletin n°3 du G.R.A.II. de coutras, mai 1980.

navires, mais aussi d'autres ouvriers du bois : les charpentiers de haute futaie, les charpentiers de moulins ou les charpentiers de barriques que l'on nomme aussi tonneliers. Ces gens habitent au bord de l'eau, mais ils vivent souvent aussi sur l'eau. Leur existence, en tout cas, dépend de la libre circulation sur les rivières.

De cette nécessité vitale émanent ces efforts, sans cesse repris pour les ajuster aux circonstances, qu'ils entreprennent pour établir, améliorer ou conserver l'état de navigabilité des rivières et, d'autre part, pour construire les bateaux les mieux adaptés à naviguer sur elles.

Sur ces rivières, le batelier doit être en mesure de faire face aux difficultés, aux obstacles, aux dangers qui menacent sa navigation. Le batelier connaît la traîtrise des brouillards et des grains, la violence des coups de vent et des tempêtes, les illusions perfides que génèrent les crues et les périls mortels de l'eau quand elle se prend en glace. Mais, le batelier redoute aussi tous les corps flottants, moulins à nef, barques et nasses, les éboulements de portions de la berge que le flot a minée, l'affleurement à peine perceptible des rochers et, quand les eaux sont basses, le passage malaisé près des bancs de sable ou sur les graviers.

Le batelier attache aussi la plus grande vigilance au maintien en état du ou des chemins de halage : il faut permettre au bouvier de faire donner à son attelage l'aide maximale⁽²⁾.

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle la Dronne, dans son "bas cours", était encore utilisée par les populations de la Double et de la vallée de Lizonne (ou Nizonne) pour "descendre" à Libourne les eaux-de-vie de vin pour la Hollande⁽³⁾.

A la fin du XIX^{ème} siècle, la Dronne n'est plus classée comme "navigable" que "de la chaussée du moulin de Coutras jusqu'à l'embouchure", soit sur quelques centaines de mètres, "mais, en fait, la navigation y est nulle"⁽⁴⁾. Et pourtant les projets les plus divers ont été conçus pendant ces décennies pour y assurer les meilleures conditions de navigabilité. Il fut un temps où l'ingénieur Brisson, en quête des meilleurs réseaux pour doter la France d'une excellente navigation intérieure, avait songé à la Dronne et à son affluent la

⁽²⁾ Cf. J. Cavignac. Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde, Bordeaux, 1971 (tiré à part). Gens de la rivière de Langon, 1760-1799.

⁽³⁾ Gérard Lavergne. La Dordogne et ses pays. 1930. Aurillac, Tomme III, pp. 163 et suivantes.

⁽⁴⁾ Dictionnaire géographique et administratif de la France, 1897-1900.

Trude pour, au prix d'un creusement de canal, établir entre bassin de la Charente et bassin de la Loire, une portion de la grande voie navigable reliant Bordeaux à Paris⁽⁵⁾.

Plus sentimentale comme aussi plus modeste fut la contribution d'un enfant du pays coutradais, l'officier de la marine marchande, Jean-Pierre Trigant de Gautier qui en, 1820, fit paraître une brochure sur "la navigabilité de la Dronne"⁽⁶⁾. Les pouvoirs publics ne tinrent, semble-t-il, aucun compte de cette publication ; pas davantage n'attachèrent-ils d'importance au projet, rédigé en 1821, "tendant à rendre la Dronne navigable depuis Ribérac jusqu'à La Fourchée sous Coutras"⁽⁷⁾.

En 1828, un autre projet envisageait de canaliser la Dronne jusqu'à La Roche Chalais. Il y eut, cette fois, concession à une compagnie qui devait y appliquer un système de plans inclinés appelés à remplacer les écluses, mais les concessionnaires renoncèrent et les travaux furent suspendus⁽⁸⁾.

Pour finir, on reconnut la Dronne peu favorable à la navigation.

L'Isle, rivière plus ample, qui promet aux marchands de meilleurs revenus et leur assure de plus larges débouchés, fut l'objet de soins plus attentifs encore de la part des administrations concernées. On cite parfois⁽⁹⁾ l'ordonnance royale du 13 janvier 1765, rendue par le Siège des Eaux et Forêts de Guyenne, mandant à tous les propriétaires aboutissant à la rivière de l'Isle depuis Coutras jusqu'à Saint-Seurin de couper tous les arbres qui sont sur leurs possessions, à peine de 500 livres d'amende ; il s'agissait alors de dégager les chemins de halage au bord des rives.

Si de bons chemins de halage sont une condition nécessaire, il reste à constater objectivement que l'Isle n'en devient pas pour autant une bonne voie navigable : sur son cours inférieur, la pente de la rivière est faible et de nombreux barrages en ralentissent encore le cours⁽¹⁰⁾. Quand les eaux sont basses, des bancs de sable gênent la

⁽⁵⁾ Brisson Barnabé (1777 à Lyon, 1828 à Nevers, ingénieur, a écrit, entre autres ouvrages, un essai sur la navigabilité intérieure de la France. In Larousse, 7 vol. s.d.)

⁽⁶⁾ Cf. "Les Trigant - Souvenirs de famille" par le Baron Maxime Trigant de la Tour, 1895-1896, Neuilly sur Seine.

⁽⁷⁾ In G. Lavergne, op. cit.

⁽⁸⁾ Selon Krantz, 1817-1899, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées auteur d'une "Méthode excellente pour tracer les canaux de navigation".

⁽⁹⁾ Cf. Georges Pauillac "Monographie sur Saint-Seurin sur l'isle" - ex.dactylographié - S.d., p. 6.

⁽¹⁰⁾ Cf. Georges Pauillac Op. cit., p. 10.

navigation. Ainsi s'expliquent les nombreux projets qui se succèdent avec, tous, pour vocation de rendre la rivière navigable de Coutras à Périgueux⁽¹¹⁾. Il se trouve que l'un des plus intéressants de ces projets fut réalisé, rédigé, déposé auprès des ministres compétents par Pierre Baste, lieutenant de vaisseau, fils de marchand de bois, naviguant sur cette rivière, attaché au port du Bardillot, village de Froin, commune de Coutras⁽¹²⁾. Le jeune officier de la marine de l'Etat employa son premier congé⁽¹³⁾ à s'acquitter de ce qu'il tenait pour hommage filial à la mémoire de son père Jacques, décédé à Froin en 1794, et à celle de tous les bateliers qui avaient souffert sur cette rivière.

A cheval, souvent accompagné par le juge de paix Trigant ou par un cousin de celui-ci, Trigant aîné, marchand de bois au Bardillot, Pierre Baste parcourut les bords de la rivière, levant des tracés, sondant le cours, recueillant l'avis des propriétaires riverains, consultant les ingénieurs en poste, sollicitant l'adhésion des autorités locales.

Tour à tour, hydrographe, ingénieur, économiste, marin, il constitua un dossier si solide, si bien argumenté, débouchant sur des devis définitifs, établis par les ingénieurs de Gironde et de Dordogne, que le ministre de l'intérieur, à qui le capitaine Baste présenta, en personne⁽¹⁴⁾ son projet, en approuva les plans et donna l'ordre de mettre à exécution la partie Coutras-Mussidan, le citoyen Baste ayant par ailleurs, obtenu une ouverture de crédits pour un montant de 336 333 francs⁽¹⁵⁾.

Les premières lignes du mémoire présenté par Pierre Baste méritent, nous semble-t-il, d'être citées *in extenso*, car elles montrent la passion éclairée de ce fils de batelier, qui s'attache, aussi concrètement que possible, à favoriser les conditions de navigation sur cette rivière qui lui est chère. Cette introduction rappelle aussi l'histoire récente de la navigation sur ce tronçon de la rivière. "Il y a environ 35 ans que la rivière de l'Isle fut rendue navigable de

⁽¹⁰⁾ G. Pauillac, op. cit., p. 10.

⁽¹¹⁾ Marie-Claude Martin, Université de Bordeaux III, T.E.R., 1971.

⁽¹²⁾ Notice biographique, en annexe.

⁽¹³⁾ S.H.M., Paris, Dossier Baste, mars 1801.

⁽¹⁴⁾ Ibidem - ibidem - 2 tehrmidor an XI.

⁽¹⁵⁾ Aux Archives départementales de la Dordogne, cote 76 S 1, Isle-Navigation, pn peut consulter un exemplaire du "Mémoire ayant pour objet le rétablissement de la navigation de la Rivière de l'isle à S. M. l'Empereur. Remarque : la partie Mussidan-Périgueux, coût estimé 1 110 000 francs, fut ajournée, faute de crédits.

Mussidan jusqu'à Coutras par le moyen des écluses et des digues qu'on établit sur cette rivière. Elles étaient au nombre de 16 et elles existent encore mais en mauvais état.

On naviguait avec des bateaux... de 35 à 40 tonneaux et s'il y avait eu 3 écluses de plus de Coutras à Mussidan cette navigation eût été facile. Depuis la guerre ces écluses ayant été négligées et même abandonnées, la navigation cessa bientôt de Mussidan au Bardillot ; et, depuis environ 12 ans, du dit lieu à Coutras il en a été de même, ce qui a considérablement préjudicier les habitants des contrées qui avoisinent les bords de cette rivière, tant pour le transport de leur bois de construction, de chauffage, de leurs denrées ainsi que pour faire venir par eau des terreaux et autres engrains pour l'amélioration de leurs terrains.

Parmi "les divers rapports" qu'occasionnerait le rétablissement de la navigation entre Coutras et Périgueux, le capitaine Baste souligne un aspect souvent négligé : "la formation d'un grand nombre de marins". Pierre Baste rappelle aussi quelques chiffres : "Quand les bateaux circulaient librement jusqu'à Bardillot à deux lieues de Coutras, il passait par chaque écluse 275 bateaux par année".

Plus tard, on ouvrit d'autres canaux de navigation : "l'un prend sur la rivière l'Isle au-dessous des moulins de Laubardemont et passe au midi de cette usine"⁽¹⁶⁾ ; un autre, dit "de dérivation", "destiné à relier les deux boucles de l'Isle est établi sur la commune de Porchères"⁽¹⁷⁾.

Vers la même époque, on assura la réfection des barrages et on construisit ou restaura 31 écluses, entre Laubardemont et Périgueux.

Tant que les chemins de terre et les chemins de fer n'offrirent pas au trafic économique plus d'avantages immédiats, les gens de la rivière veillèrent à l'entretien et à l'amélioration des conditions de navigabilité sur l'Isle.

Dans le même temps, la construction navale locale fournissait les navires les mieux adaptés à la rivière. En effet, on construisait, le plus souvent, "au lieu-même de leur port d'attache gabarres et coureaux d'amont"⁽¹⁸⁾. Selon M. Baudet, ces coureaux, "ayant parfois

⁽¹⁶⁾ Mention en est faite dans l'acte dressé le 22 février 1823, par le juge de paix Jean Raymond Trigant Geneste (in "Archives privées").

⁽¹⁷⁾ Cf. G. Paillac, op. cit. ordonnance royale du 15 août 1821.

⁽¹⁸⁾ J. Baudet, "La batellerie et les bateliers à Bordeaux au XVIII^e siècle". T.E.R., Bordeaux, 1970.

à se faufiler dans des passes entre deux bancs de sable ou de gravier et, de plus, à porter souvent de lourdes charges, (les coureaux) étaient longs, étroits, peu profonds, solidement construits en chêne... ils avaient le fond plat... il leur arrivait de naviguer par basses eaux"⁽¹⁹⁾.

Sur ces bateaux, les marins de Coutras pratiquaient deux parcours ; en remontant l'Isle, de La Fourchée ou du Bardillot, en direction de Mussidan, parfois jusqu'à Périgueux ; en descendant la rivière, du Bardillot ou de La Fourchée, vers Libourne, parfois jusqu'à Bordeaux, moins souvent jusqu'à Blaye. Ils assuraient le transport des marchandises que leur confiaient les négociants. On peut parler de farine et de vin, de paille et de foin. Pierre Baste a évoqué pour "les descentes" le bois (de construction ou de chauffage) et pour "les remontées" les "boues et engrais".

Quand l'ordonnance de 1780 prescrit "le classement" des gens des rivières du Sud-Ouest, qu'ils soient bateliers ou pêcheurs, pour constituer les "classes" dites "de l'intérieur", la mesure fut aussi mal accueillie par les intéressés eux-mêmes que par les négociants⁽²⁰⁾.

Pourtant, tous ces gens étaient attachés au service public et au bien de l'Etat. On le vit, au cours de l'hiver 1794-1795. Bordeaux et Blaye avaient froid et réclamaient, par courriers successifs, l'acheminement des bûches et des fagots que leurs agents avaient achetés dans la Double et fait livrer au port du Bardillot.

Malgré les rigueurs de l'hiver, le convoi quitte enfin le port et, le 6 janvier 1795, "le citoyen Thouveney, garde-magasin en chef du bois de chauffage... du Port de la Révolution à Bordeaux", peut annoncer aux "Citoyens Maire et Officiers municipaux de la commune de Coutras"... l'arrivée des bateaux chargés de bois de chauffage pour la Troupe provenant de votre commune". Et le même conclut : "Huguet est arrivé, il y a quelques jours devant l'hôpital André ; j'ignore encore s'il est chargé de la quantité annoncée par la lettre de voiture"⁽²¹⁾.

Huguet, c'est le "syndic des marins de Coutras". Fils de feu Jean Huguet - décédé en 1767 - il a, le 24 avril 1771, épousé Marie Ratouin, fille de Jean Ratouin, tonnelier. Le même jour, la soeur de Pierre Huguet, Marie, a épousé Jean Emery, matelot, habitant,

⁽¹⁹⁾ Ibidem.

⁽²⁰⁾ Joël Audouy, "Les matelots de la Royale". In "L'histoire" n°36, 1981, pp. 57, 62.

⁽²¹⁾ Cf. Huguet, archives privées.

passage de Laubardemont à Coutras⁽²²⁾. Pierre et Marie Huguet sont deux des enfants de Jean - marin de son vivant - et de Marie Rateau, fille d'un maître de barque⁽²³⁾. Ainsi est attestée l'une des premières voies de promotion sociale pour ces gens de la rivière qui se marient "entre eux" : le jeune matelot épouse la fille d'un maître de bateau.

L'autre voie de promotion sociale est l'élection par les pairs : Pierre Huguet a été choisi par les autres bateliers comme leur "syndic", chargé de les représenter, de faire aboutir leurs aspirations et leurs revendications auprès des autorités et de régler les problèmes internes à la communauté. Mais, cette voie est dangereuse quand les temps sont troublés. Une sombre machination, ourdie contre Huguet, "cet honnête citoyen", le met en péril d'être injustement accusé d'un grave délit. Une pétition a circulé parmi les marins du canton : elle appelait à signer pour refuser toute réquisition qui obligerait à partir défendre la patrie en danger. On accuse Huguet d'être l'auteur du texte et l'instigateur du mouvement de refus. Il a fallu une longue et difficile enquête pour sauver le syndic. Deux commissaires chargés des recherches ont pu établir qu'un certain Julien, officier municipal, membre de la "Société des Amis de la Constitution de Coutras", avait écrit au matelot Durand pour l'inviter à recopier une pétition jointe à sa lettre et à envoyer cette pétition à la municipalité de Coutras. Or, Durand, méfiant n'en a rien fait ; il a même conservé la lettre et la pétition qu'il remet aux enquêteurs. Ces deux documents lavent Huguet de tout soupçon, Julien est relevé de ses fonctions municipales, mais fait appel de cette décision arbitraire⁽²⁴⁾.

Cette affaire bien compliquée met en lumière aussi bien l'adhésion spontanée des gens de rivière à une pétition qu'aurait lancée leur syndic que la prudence de certains d'entre eux qui regardent à deux fois avant de se lancer à l'aventure⁽²⁵⁾.

Pierre Huguet a reçu, dans cette affaire, un autre secours, et de quel poids ! Son frère, Jean (Baptiste), a envoyé au corps municipal

⁽²²⁾ Archives départementales de la Gironde, registre E.C. commune de Coutras.

⁽²³⁾ Ibidem.

Remarque : un certain nombre de ces registres de l'Etat-civil de Coutras sont disponibles aux Archives municipales de Coutras.

⁽²⁴⁾ Toute cette histoire "Huguet - Julien" peut-être reconstituée à travers deux ou trois pièces : lettre de dénonciation, défense de Huguet, arrêté de suspension de Julien, qui ont appartenu aux Archives municipales de Coutras que le général Soulé a pu lire.

⁽²⁵⁾ Ainsi le matelot Durand a-t-il gardé les pièces adressées à lui par Julien, documents qui à l'époque ont permis d'établir la machination et dont il est fait mention plus haut.

de Coutras, copie d'un arrêté des Représentants du Peuple, siégeant, en jury militaire, à Brest, le 25 Pluviose de l'an III, pour statuer sur les responsabilités du capitaine dans le naufrage de son vaisseau, "Le Scipion"⁽²⁶⁾. La conclusion des jurés est nette : "La perte du "Scipion" ne peut être imputée qu'aux tempêtes et aux éléments... Le citoyen Huguet qui commandait a montré dans ce naufrage tout le courage, l'activité et le sang-froid, si nécessaires à un chef". Les représentants arrêtent donc que "le capitaine de vaisseau Huguet prendra de suite le commandement du vaisseau le Jean-Bart". Les mêmes chargent le général Villaret de Joyeuse de l'exécution de... l'arrêté. Le titre prestigieux de capitaine des vaisseaux de la République, l'éclatant témoignage de bravoure délivré par les Représentants de la Convention Nationale, le commandement offert au capitaine Huguet d'une aussi prestigieuse unité de l'armée navale, voilà bien trois marques de valeur républicaine, décernées au jeune frère du syndic agressé, que le capitaine a lancées en direction du Corps municipal de Coutras pour tirer le syndic, son grand frère, des filets de la machination. Geste de solidarité entre membres d'une même famille !

Ce capitaine de vaisseau Huguet est, par ailleurs, l'exemple d'une autre voie de promotion sociale, offerte plus ou moins largement aux gens de la rivière⁽²⁷⁾. Vers sa douzième année, le garçon, un peu aguerri par ses premiers embarquements à bord de la gabarre familiale, est inscrit à Bordeaux, sur le rôle d'équipage (comme mousse) d'un navire marchand en partance pour les îles.

La suite est une concaténation d'embarquements ainsi que l'obtention des grades successifs : mousse, novice, pilote, lieutenant en second, lieutenant, capitaine en second... Parfois, le jeune marin s'attarde, entre deux campagnes, le plus souvent pour fréquenter une école d'hydrographie où il reçoit un enseignement qu'à bord lui donne, traditionnellement, l'un des jeunes lieutenants, en astronomie, mathématiques, navigation, cartographie... Pour être admis devant le jury de l'Amirauté de Guyenne, il faut présenter un dossier comprenant les certificats des capitaines qui attestent les diverses campagnes ; en particulier, le candidat doit fournir les preuves de deux stages au moins à bord de bâtiments de la Royale

⁽²⁶⁾ S.II.M. - Dossier Huguet (et aussi copie de l'arrêté dans des archives privées à Coutras).

⁽²⁷⁾ Cf. J. Cavignac - op. cit.

(ou de l'Etat)⁽²⁸⁾. Le dossier reçu par le greffe, il reste à attendre la convocation du jury où siègent des capitaines au long cours et le professeur de l'école d'hydrographie de Bordeaux. Après avoir répondu aux questions des jurés, le candidat se voit décerner, dans le meilleur des cas, le brevet de "capitaine et patron et pilote"⁽²⁹⁾.

Ce passage par le service à bord des bâtiments du commerce bordelais est souligné par A. Vovard⁽³⁰⁾ qui remarque que "la plupart des officiers de la Révolution et de l'Empire (avaient appris leur métier) sur un navire de commerce, entre 1784 et 1793)". Il en est ainsi de Huguet, reçu le 18 brumaire an II (08 septembre 1793) et aussi de Baste, admis le 21 juillet 1794, ces deux capitaines que nous avons choisis parce qu'ils sont attachés aux ports de Coutras et parce qu'ils se sont illustrés, comme capitaines sur les vaisseaux de la Nation. L'excellence d'une éducation professionnelle construite sur la pratique des rivières et sur la navigation au commerce a été soulignée par Jean Cavignac⁽³¹⁾ : "Etre marin d'eau douce demandait certainement autant d'habileté et d'endurance que d'être marin dans un navire marchand". Il semble, en effet que les années d'enfance, passées au bord de la rivière ou sur celle-ci, l'exemple quotidien que donnent le père, les frères et les autres bateliers, leurs récits, leur savoir-faire professionnel, leurs exigences techniques et morales, il semble que tout cela constitue une personnalité qui, pour finir, prendra conscience de la chance et de la confiance qu'on lui donne lorsque le groupe familial l'a choisie pour être celui d'entre eux qui ira à la mer, montera sur les navires de haut bord, touchera aux Antilles ou aux Seychelles, deviendra peut-être capitaine au long cours.

Jean Huguet et Pierre Baste ont illustré, tout au long de leur vie, ces qualités forgées dès l'enfance par la navigation sur la rivière. Ils ont donné maintes preuves de leur connaissance des éléments, des navires et des hommes. Ils ont affirmé leur aptitude au commandement, aussi bien dans l'exercice ordinaire de leurs obligations d'officiers de marine que dans les situations les plus

⁽²⁸⁾ Une dispense peut être accordée aux officiers qui ont servi sur des navires "armés en guerre".

⁽²⁹⁾ Cf. A.D.G. Registres de l'amirauté de Guyenne - 18 brumaire II - réception de JeanHuguet ; Cf. aussi J. Baudet op. cit.

⁽³⁰⁾ A. Voyard in "Les Marins de la Gironde sous la République et l'Empire" Bordeaux 1913.

⁽³¹⁾ (Op. cit.) Cf. supra.

imprévisibles, celles que peuvent générer soudain la guerre entre les hommes ou la fureur des éléments. En toutes occasions, ils ont affirmé leur solidarité avec les autres marins, leur attachement à la famille, leur responsabilité envers l'armateur et leur dévouement à la Nation.

On peut ajouter qu'il semble avoir manqué à l'un et à l'autre une certaine habileté, celle du courtisan ou celle de l'opportuniste, une sorte de souplesse ou de mimétisme qui aurait, peut-être, permis chez l'un comme chez l'autre d'exploiter plus avant leurs aptitudes et leurs ambitions.

A travers quatre séquences, extraites du récit de leurs vies, nous souhaiterions donner à reconnaître ces qualités, la bravoure, l'esprit de décision, l'obstination, qui toujours, les ont soutenus quand il s'est agi, pour eux, d'entreprendre et de mener à son terme quelque tâche que ce fût.

Quand un lieutenant au commerce entre dans la guerre

Jean Huguet a 28 ans. Il quitte Bordeaux, lieutenant à bord de la "Rose-Elisabeth", navire marchand ayant reçu "commission en guerre" et qui, donc, porte du canon⁽³²⁾. Le 28 octobre 1778, apercevant un bâtiment anglais qui entraîne derrière lui le navire français qu'il vient d'arraisoner, Jean Huguet, officier de quart, prend l'ennemi en chasse et le force à abandonner sa "victime"⁽³³⁾.

La promptitude de la décision et l'audace de la charge ont payé; l'Anglais, surpris de se voir attaqué par plus faible que lui, embarrassé peut-être aussi par sa prise, a choisi de se dérober, sans réfléchir plus avant.

Le 20 avril 1779, "La Rose-Elisabeth" recueille un autre marchand français en difficulté, "le Comte d'Orvilliers". Le petit convoi, soudain, est assailli ; le 25 avril ; l'agresseur, un Anglais, porte 18 canons.

Jean Huguet a raconté, lui-même, le combat qui s'engagea alors - "Pendant trois heures. A portée de pistolet - Avec tant de vivacité et d'avantage que l'Anglais fut forcé de nous abandonner -".

Le lieutenant a terminé son rapport après deux notations, toutes deux dénuées de toute emphase, mais exemptes aussi de toute fausse modestie.

⁽³²⁾ 12 canons et 10 pierriers. Cf. dossier Huguet op. cit.

⁽³³⁾ Il s'agit de "l'Oiseau" de Lorient - 16 canons, commandé par M. de Fautrel, lieutenant de frégate - In "dossier Huguet". Cf. supra.

France, je tiens à mon devoir
J'jure CITOYEN que vous ne recevrau
pas ce service à vrai Républicain
qui va faire au p. JEUW, pour aller
fréquenter à Toulon l'armée
de la République.

J'vous prie de me remercier également
une Requisition que je vous ai
faite à votre République aujourné
et je part demain pour l'armée

Salut mon frère,

Pré Baste

Copie du verso d'une lettre de Baste
adressée par lui du Bardillot, petit port sur l'Isle, près du village de froin, où il est venu régler la succession de son père,
avant de partir vers Toulon et l'armée navale, comme enseigne de vaisseau, en 1794.

La première concerne la suite immédiate du combat : "Il est resté sur ma personne une trace cruelle de ce terrible combat par la perte de mon bras droit".

Mais, la campagne se poursuite ; épouvantable tempête ; autres marchands à qui l'on prête assistance ; autre combat mené contre une croisière anglaise que l'on repousse une première fois... puis le lendemain une fois encore.

Voici le moment de la seconde notation de Jean Huguet - Le jeune lieutenant, mutilé, mais légitimement satisfait d'avoir tenu sa place dans ces affaires, conclut : "Je crois ne pas devoir taire que mes exhortations et mes conseils déterminèrent le capitaine et les équipages à exécuter ces manoeuvres hardies"⁽³⁴⁾.

"Il y a autant de gloire à sauver son équipage de la noyade qu'à remporter un combat glorieux"

Quinze ans plus tard, le capitaine de vaisseau Huguet commandant le vaisseau de 80 "Le Scipion", pris dans les affreuses tempêtes qui, en cette fin de janvier 1795, assaillent l'armée navale française au large d'Ouessant, connaît les heures les plus difficiles de son existence.

Depuis que l'escadre a quitté Brest, le capitaine Huguet n'ignore pas que son navire est "ressorti avant d'avoir le radoub nécessaire pour réparer les dommages soufferts sous les glorieux combats de Prairial"⁽³⁵⁾. Malgré les efforts déployés par l'équipage, "le Scipion" n'a pas pu soutenir les difficultés de navigation qu'impose cet hiver de l'an III.

Le navire a perdu ses mâts de hune, il a embarqué une énorme quantité d'eau, il ne gouverne plus : "la mer brisant sur lui comme sur un rocher, "le Scipion" s'ouvre de toutes parts"⁽³⁶⁾.

Dans "ce péril extrême", les hommes veulent "se précipiter tumultueusement dans les embarcations où ils "auraient péri avec elles"⁽³⁷⁾.

Le capitaine parle aux marins saisis par la panique. Il leur promet "le salut à la condition de la plus passive obéissance".

Miracle ! tous l'écoutent, "pleins de confiance" en leur chef. Ils

⁽³⁴⁾ Dossier Huguet.

⁽³⁵⁾ Ibidem - Rapport de mer.

⁽³⁶⁾ Ibidem - ibidem.

⁽³⁷⁾ Ibidem - ibidem.

"se portent à l'exécution des travaux qu'il commande, ils se soumettent à une évacuation ordonnée.

Ainsi que l'a reconnu le jury militaire de Brest, le capitaine Huguet a assuré le sauvetage de 856 marins de son équipage. Le capitaine déplore la disparition de seize de ses hommes qu'il n'a pas réussi à "retenir".

En conclusion de son rapport de mer, le capitaine n'a pas hésité à écrire que "s'il est glorieux d'avoir combattu les ennemis de l'Etat, il n'est pas moins glorieux d'avoir contribué à sauver la vie de ses concitoyens". En conséquence, le capitaine Huguet déclare n'être "pas éloigné de tenir cette journée pour la plus belle de (sa) vie"⁽³⁸⁾.

Porteur de dépêches

Après le désastre naval d'Aboukir⁽³⁹⁾, la division des frégates françaises⁽⁴⁰⁾, qui n'a pris aucune part à la bataille, tente d'échapper à la flotte anglaise. Deux d'entre elles se réfugient dans le port de Malte⁽⁴¹⁾, l'île ayant été occupée par les Français quand l'expédition faisait route vers l'Egypte⁽⁴²⁾.

Les Anglais établissent un blocus sévère de l'archipel.

Le général Vauboys, commandant supérieur des forces françaises à Malte, tient un "journal du siège". Il se plaint d'être "étroitement bloqué par terre et par mer"⁽⁴³⁾, "d'être sans nouvelles des courriers qu'il dépêche vers la France ou d'avoir à regretter que certains soient tombés entre les mains de l'ennemi"⁽⁴⁴⁾.

Evénement heureux : "un petit bâtiment entré par miracle au milieu des...ennemis" va "prolonger un peu notre existence"⁽⁴⁵⁾.

⁽³⁸⁾ S.H.M. - Dossier Huguet.

R. : Rappelons que le capitaine Huguet a envoyé à son frère le syndic des marins de Coutras, pour l'aider à se défendre, copie de l'arrêté du jury militaire et copie du rapport de mer.

⁽³⁹⁾ 1, 2 et 3 août 1798.

⁽⁴⁰⁾ 40 frégates : "La Sérieuse", "L'Artémise" "La Diane" (avec Decrès à son bord et... Baste) et "La Justice". Les deux dernières réussiront à s'éloigner en compagnie des vaisseaux "Guillaume Tell" (à son bord, le contre-amiral Villeneuve) et le "Généreux".

⁽⁴¹⁾ Les deux frégates et le "Guillaume Tell" entrent à malte le 28 avril "Cf. Thomazi, Napoléon et ses marins" p. 56. Edition Berger levraud 1950.

⁽⁴²⁾ Mai - juin 1798.

⁽⁴³⁾ 20 novembre 1798.

⁽⁴⁴⁾ 02 avril 1800.

⁽⁴⁵⁾ 16 juin 1800.

Il devient urgent pour le général de faire apporter au gouvernement à Paris un rapport précis sur la situation des troupes françaises bloquées, après dix-huit mois de siège.

Il apparaît encore plus pressant pour le général Vaubois d'obtenir du gouvernement de Paris, mis en possession de toutes les données objectives de la situation à l'intérieur des îles, une série d'instructions précises concernant l'avenir immédiat qui appelle "une reddition".

Mais qui va-t-on charger alors de cet aller et retour à travers les croisières anglaises qui tiennent la Méditerranée ?

Un nom est proposé au général par plusieurs des membres de son conseil. On parle d'un "vieil" enseigne de 32 ans à qui deux fois déjà dans les années passées fut promis son brevet de lieutenant de vaisseau : après Mantoue parce qu'il y avait brillamment commandé les opérations de la flottille française sur les lacs, parce qu'il avait ensuite assuré toutes les obligations de levée du siège et reconduit des équipages à travers un pays hostile et parcouru par les patrouilles des ennemis, le général en chef Bonaparte avait donné l'ordre d'établir un brevet ; plus tard, quand l'armée française s'occupait de translater de Venise à Ancône les effets⁽⁴⁶⁾ saisis par elle au cours de la campagne, on avait demandé à ce même enseigne de se constituer une flottille de transport et de protéger les "déménagements" assurés par celle-ci. Les responsables du port avaient proposé l'établissement d'un brevet de lieutenant de vaisseau pour récompenser les travaux et les mérites de cet enseigne. Ce second brevet, dûment signé, se trouvait à bord du navire-amiral en rade d'Aboukir. Il s'est volatilisé en onde de chaleur et rideau de fumée après l'explosion de "l'Orient" au cours de la bataille.

C'est donc cet enseigne "malheureux", mais technicien reconnu que l'on appelle, et Pierre Baste accepte la mission que lui confie le général Vaubois : il remettra ses dépêches au Premier Consul, il rapportera au général les ordres du gouvernement.

Le 21 avril 1800, à la faveur de la nuit, Baste quitte Malte. Il monte une felouque non pontée, "La Légère". Le péril est extrême d'être à tout instant repéré par les vedettes ennemis. La mer est mauvaise.

⁽⁴⁶⁾ On donne ici ce nom pudique "d'effets" aux différents objets, le plus souvent "d'art", dont l'armée française s'empare sur le sol italien et qu'elle fait transporter en France. Dans ce rôle de "déménageur", P. Baste s'est illustré en descendant de leur portique les quatre chevaux de bronze doré de Saint-marc à Venise, puis en assurant leur transport jusqu'à Ancône.

L'enseigne, prudent et opiniâtre, entre, le 30 avril, dans le port de Toulon.

A cheval, il s'élance aussitôt vers Paris, il remet ses dépêches au Premier Consul, le 6 mai.

Pendant que s'élaborent les instructions destinées au général Vauboïs, l'enseigne Baste, patient mais obstiné, rappelle dans les bureaux l'affaire de son brevet.

Le premier Consul, une nouvelle fois, le nomme lieutenant de vaisseau.

Une nouvelle fois, les délais de chancellerie ne permettent pas au nouveau promu d'emporter avec lui son brevet, car déjà on le presse de partir vers Malte avec ordres pour le général Vauboïs.

Donc, à cheval vers Toulon. A Toulon, Baste reprend le commandement de "La Légère".

Nouveaux jeux subtils pour tromper la vigilance des Anglais : entrée réussie, malgré un blocus toujours plus étroit, dans le port de Malte, le 22 juin 1800 ; courrier gouvernemental aussitôt remis au général.

Ce général Vauboïs, qui, en avril 1800, avait écrit "je regarde cette dépêche comme très peu assurée... sur le petit bâtiment qui s'en charge", note, le 18 juillet de la même année. "Le citoyen Baste, lieutenant de vaisseau, porteur de vos dépêches du 4 prairial est entré dans le port..."⁽⁴⁷⁾.

Hommage discret, malgré l'absence d'arrêté officiel, rendu à celui qui, en toute modestie, mais avec une maîtrise parfaite de ses capacités, a réussi là où tant d'autres avaient échoué.

Les dépêches reçues du gouvernement autorisent la général Vauboïs à prendre toutes dispositions pour évacuer les îles, et le général charge le capitaine Baste de rester à Malte avec quelques marins pour veiller à l'exécution des clauses du traité.

Baste quitte Malte, toutes opérations conduites à leur terme, à bord du dernier brick parlementaire.

Un autre brick parlementaire

Après la capitulation de Bailén⁽⁴⁸⁾, après l'internement de l'armée française à Cadix, les articles du traité, prévoyant le retour

⁽⁴⁷⁾ "Le général Vauboïs à Malte" par le capitaine Descaves - "Carnets de la Sabretache" - extraits Nancy 1902.

⁽⁴⁸⁾ 1808.

en France des soldats prisonniers, ne sont, dans un premier temps, appliqués que pour un petit nombre de privilégiés. En trois phases, sur trois bateaux loués aux Espagnols par les intéressés, des groupes de généraux, d'officiers supérieurs, qui ont appelé près d'eux des secrétaires, des trésoriers, des ordonnances, des domestiques, quatre ou cinq cents Français quittent Cadix à destination de Marseille.

Le troisième brick parlementaire "La Minerve", avec capitaine et équipage espagnols, a été affrété par le général Vedel qui a décidé d'emmener avec lui "le capitaine de vaisseau Baste"⁽⁴⁹⁾.

CEUX DE CHEZ NOUS

AU TEMPS DES CORSAIRES

Jean-Baptiste Huguet et le combat du « Vengeur »



dernier bâtiment en 1778. Il livra trois combats acharnés aux Anglais, le 12 et 25 avril 1778, ainsi qu'un combat contre les Espagnols, le 14 mai, recevant un coup de matraque au côté droit moins de six mois après.

Passé sur l'« Henriette », puis sur l'« Eulalie », il combattit un contre-cinque en juin 1779, faisant ses adversaires à ramper le combat après huit heures de canonnade. Le 30 du même mois, il se défendit avec rage contre l'« Achille » et le « Résolution », mais, le lendemain, sauvé par l'« Eulalie », ses adversaires ayant déclimé l'équipage.

— Je veux combattre jusqu'à la mort!

"Je veux combattre jusqu'à la mort... Tirons sur ce bougre là!"

Article publié par "La Petite Gironde", le 16-08-1936

Au premier coup de vent, il apparaît à tous, et surtout aux marins, que le brick était "pourri et hors de service".

"Deux grandes voies d'eau furent constatées", "les pompes remplies de sable devinrent inutiles". Les "cinquante soldats embarqués comme domestiques écopiaient l'eau au fur et à mesure"⁽⁵⁰⁾.

⁽⁴⁹⁾ A cette date, Pierre Baste n'est que capitaine de frégate.

⁽⁵⁰⁾ Lieutenant Colonel Titeux - Le général Dupont, une erreur historique, Puteaux - 1903, T. II - p. 639-649.

C'est au général de la Bourdonnaye⁽⁵¹⁾ qu'on prête le récit le plus coloré des événements.

On avait "entassé" sur le brick 117 passagers qui pouvaient à peine se retourner".

Dès le début, il y avait eu "fort gros temps," mais c'est dans le golfe de Valence que le général et ses amis crurent "périr par l'ignorance des matelots qui jetèrent presque" (le brick) sur des récifs fort dangereux".

Alors de cet entassement de généraux, d'officiers, de soldats et de matelots, plus ou moins indignés, plus ou moins résignés, jaillit le capitaine de frégate Baste qui appela à lui les quelques marins de la garde, présents sur le pont.

Ils s'emparèrent de la direction du bâtiment et distribuèrent des emplois aux Français. Le général de la Bourdonnaye se souvient d'avoir été "chargé de la brigantine".

La situation se rétablit, la panique maîtrisée et le naufrage évité, Baste consulta ceux qui acceptèrent de délibérer avec lui sur la conduite à tenir.

Il fallait entrer dans un port pour réparer les avaries. Le port, tout proche, de Barcelone était-il encore tenu par l'armée française? On décida d'attendre la nuit pour s'avancer et s'informer.

La découverte d'une croisière anglaise qui bloquait l'entrée du port leva le doute. A la nuit noire, Baste, esquivant les navires de surveillance se glissa à l'intérieur de la rade, mais les forts côtiers ouvrirent un feu nourri sur ce qu'ils tenaient pour un bâtiment anglais. Baste fit alors fixer une lanterne allumée à la pointe d'un mât et se fit reconnaître.

Le brick fut à quai. On entreprit les réparations qui demandèrent "quatre ou cinq jours".

Cependant, entre gens concernés, Baste menait un débat pour savoir s'il valait mieux rester à Barcelone et partager le sort de la garnison française ou bien, retraverser, dans l'autre sens, le rideau anglais, pour reprendre la navigation vers Marseille, sous la franchise du passeport parlementaire.

Baste décida la majorité à le suivre dans la sortie qu'il proposait. Au plus noir de la nuit, le brick quitta le port, mais comme il n'y avait pas la moindre brise, quatorze chaloupes remorquèrent le navire jusqu'au-delà des vigies anglaises.

Deux vaisseaux anglais "l'Aigle" et "le Formidable" vinrent

⁽⁵¹⁾ Ibidem.

plus tard reconnaître le brick, et, satisfaits de sa qualité de parlementaire, ils lui permirent de continuer sa route.

Dans le golfe du Lion, le brick fut "assailli par une horrible tempête" et, durant toute une nuit, le commandant Baste s'employa non seulement à maintenir son navire à flot mais encore à réconforter tous ceux qui, à bord, croyaient et acceptaient déjà que "rien ne paraissait plus pouvoir les sauver".

Dans cette situation, où le brick "ayant perdu une grande partie de ses manœuvres", le bâtiment errait au gré des vents et des vagues, tous se croyaient "entre la vie et la mort".

Baste, seul, a cru en son étoile.

C'est pourquoi lorsque, soudain, l'orage a cessé, lorsque s'est établi un vent favorable, le commandant distribuait déjà les tâches, faisait exécuter les indispensables réparations et permettait au brick de naviguer jusqu'à Marseille.

Partie de Cadix, "la Minerve" entrait, après dix-sept jours de navigation, le 13 novembre 1808, dans le port de Marseille.

Enfermés au "lazareth" pour subir la réglementaire quarantaine, les protagonistes de ce dernier acte de l'aventure espagnole dressent leurs bilans personnels, rédigent leurs rapports, car bientôt il faudra rendre des comptes à l'Empereur.

Le général Vedel dans son rapport se félicite d'avoir emmené avec lui, sur ce brick, le capitaine "de vaisseau" Baste.

Le commandant Baste parle à sa soeur Marie, à Belair, commune de Coutras des "deux coups de vent de sud-est extraordinairement violents au point que nos dangers n'étaient pas plus grands devant ces bourrasques que lorsque nous étions entre les mains des barbares espagnols"⁽⁵²⁾.

Cet homme qui vient de sauver, de sa propre initiative, un bateau et plus de cents hommes, qui a redonné courage, travail et dignité à tous ces valeureux soldats que le péril de mer avait démoralisés, ce capitaine qui vient d'entrer au port, conserve, même lorsqu'il écrit à sa soeur, modestie, réserve et pudeur et ne fait pas la moindre allusion à son héroïque conduite.

D'autres ont cependant reconnu la valeur et les mérites de ce capitaine de frégate, car la porte du lazareth franchie, on lui remet

⁽⁵²⁾ Archives privées - Registre d'ordres et de lettres de Baste.

⁽⁵³⁾ Cette promotion inespérée que reçoit ainsi Baste récompense son action décisive à la tête d'une colonne de mille soldats pour aller se faire donner, par la ville de Jaen, les vivres indispensables l'armée affamée.

son brevet de capitaine de vaisseau, que l'empereur a lui-même, signé le 14 juillet⁽⁵³⁾.

Pierre Baste et Jean (-Baptiste) Huguet, deux marins de nos rivières qui ont - à l'opposé de certaines idées reçues - démontré l'excellence de cette formation initiale que reçoivent les bateliers de la rivière, l'éveil et l'essor chez eux de solides capacités qui permettent l'accès au brevet de capitaine au long cours à ceux d'entre eux que les familles ont la possibilité d'engager dans la carrière de marin au commerce, deux capitaines qui ont plus tard prouvé aussi que, chez de tels hommes ainsi formés, se manifestent, en toutes occasions, des qualités exceptionnelles qui soutiennent et subliment un savoir-faire professionnel déjà tout à fait remarquable ; parmi ces qualités : l'esprit de décision, la faculté d'adaptation et l'opiniâtreté qui permet d'aller jusqu'au bout de la tâche acceptée.

Le sort des gens de rivière est lié bien évidemment à l'activité sur la rivière et autour de celle-ci. C'est pourquoi nous avons choisi d'illustrer l'histoire de ces gens à partir de l'époque où, sur la rivière et autour de celle-ci régnait la plus grande activité, à la fin du dix-huitième et au début du dix-neuvième siècles.

Puis, les grandes voies terrestres, maintenant largement ouvertes et soigneusement entretenues et les chemins de fer ont tendu leurs réseaux sur ces pays de Gironde et de Dordogne.

Le destin de "la rivière -voie de communication" était, dès lors, scellé.

L'exemple de Coutras, au confluent de deux rivières, qui devient noeud important de communications ferroviaires, offre un cas particulier dans l'histoire des chemins d'eau, de leurs batelleries et de leurs marins.

Tout commence à devenir singulier quand les minoteries d'Abzac et de Laubardemont se transforment en huileries, pour constituer, dernier avatar de cette chaîne de mutations, les "Huileries Calvè-Delft", établies à Laubardemont, en face de La Fourchée, sur le territoire de la commune de Sablons de Guîtres.

Vient ensuite le choix arrêté par les directions de ces usines de faire transporter par bateaux, sur l'Isle, de Bordeaux à Laubardemont, les arachides à traiter et, de Laubardemont à Bordeaux, les huiles et tourteaux.

Enfin, à partir du recours à une batellerie artisanale locale dont l'usine louait les services, la décision prise par la firme de se doter

d'une flotte personnelle de gabarres, à quoi s'ajoutèrent plus tard les remorqueurs.

Cet ensemble de navires fut entretenu jusqu'au-delà du milieu du vingtième siècle : on peut, en effet, tenir pour acte de décès de la flottille cette lettre du 27 mai 1957, portant "certificat de déchirage de quinze péniches construites entre 1891 et 1919", toutes immergées dans l'Isle, de part et d'autre du chantier du Fagnard⁽⁵⁴⁾.

La circulation de ces bateaux sur le trajet de Laubardemont à Libourne avait sollicité la vigilance des autorités locales pour éviter toute décision de "déclassement" de l'Isle, comme aussi la prise en charge par la "Société des huileries" d'une large partie des frais d'entretien de la rivière.

Nous voudrions souligner ici un moment de cette vigilance qui mobilise les élus locaux et les marins pour défendre leur rivière.

Au cours de la séance du conseil municipal de Coutras, en date du 7 novembre 1926, l'ordre du jour appelle le "projet de déclassement de la rivière l'Isle".

Monsieur le Docteur Darbeau, conseiller municipal, passionné de navigation sur la rivière, déclare alors : "si le déclassement de cette rivière était décreté, il s'ensuivrait la ruine à peu près complète des nombreuses industries établies jusqu'à Périgueux" et "la disparition des établissements Calvé-Delft" qui assurent l'existence de "500 familles".

Le docteur argumentait ainsi : "le classement de l'Isle jusqu'à cette usine n'entraînerait pas des dépenses considérables"... "l'usine, située sur le premier barrage, assure depuis Libourne - soit environ 20 km - les travaux hydrauliques nécessaires à la navigation"⁽⁵⁵⁾.

En 1990, l'usine Calvé-Delft n'existe plus en tant qu'huilerie et, sur le trajet Saint-Denis - Guîtres - Laubardemont - Abzac, seule, la péniche "Fleur-de-l'Isle" évoque, à la belle saison, quand elle promène des touristes, le souvenir des gabarres d'antan.

D.P. LAPLAGNE

⁽⁵⁴⁾ Affaires maritimes - Subdivision de Libourne - Pièce communiquée par Monsieur Verschoore.

⁽⁵⁵⁾ Archives municipales de Coutras - Registre des délibérations du Conseil Municipal - Année 1926.

Pierre Baste

- 21 novembre 1768 - Fils d'un batelier, marchand de bois habitant de Froin, paroisse de Coutras, dont le trafic a pour base le petit port du Bardillot (sur l'Isle), près de Camps.
- 21 juillet 1781 - Mousse au commerce bordelais.
- 1787 - Novice ibidem
- 08 octobre 1788 - Pilote ibidem
- 15 septembre 1790 - Second lieutenant ibidem
- 21 juillet 1794 - Reçu à Bordeaux, capitaine, patron et pilote
- 24 septembre 1794 - Enseigne de vaisseau non entretenu, doit rallier le port de La Montagne (Toulon) commandant la flottille des lacs de Mantoue
- * Evacuation des chevaux de Saint-Marc (Venise)
- 1798 - 1802 - Egypte, Malte, lieutenant de vaisseau.
- ** La felouque "La légère" (Malte, Toulon, Malte)
- *** Projet de canalisation de l'Isle
- 1803 - 1804 - Capitaine de frégate, Garde Impériale, chevalier de Légion d'Honneur
- 1804 - 1807 - Flottille de Boulogne
- 1807 - A la Grande Armée - flottille, Pillau, officier Légion d'Honneur
- 1808 - Espagne - Bailen - Jaën , capitaine de vaisseau
- * le brick "parlementaire" "La Minerve"
- 1809 - Wagram - commandant de la flottille du Danube
- Comte d'Empire
- 1810 - 1811 - Gouverneur militaire de Soria
combat d'Almazan
- 1811 - Commandant en chef de la flottille de Boulogne,
contre-amiral
- 1812 - 1813 - Commandant la flottille de la Baltique
- 24 janvier 1814 - Tué au combat de Brienne (général de brigade)

Huguet Jean-Baptiste

- 16 novembre 1756 - né à Coutras (d'une famille de bateliers)
- 04 octobre 1774 - mousse au commerce bordelais
- 16 octobre 1775 - novice ibidem
- 26 novembre 1777 / - pilote ibidem
- 28 octobre 1778 - lieutenant ibidem
- **au combat du 25 avril 1779, perd le bras droit
- 24 avril 1782 - second capitaine
- *à l'amirauté de Guyenne, le 06 juillet 1785, reçu "capitaine, patron et pilote"
- 30 mai 1786 - épouse, à Bordeaux, Catherine Roche⁽¹⁾
- du 28 mai 1785 au 19 avril 1793 - capitaine au commerce
- 18 brumaire an II (08/09/1793) - brevet de capitaine de vaisseau
- 17 ventose an II (18/03/1794) - commandant du "Scipion", vaisseau de 80
- *combat de "Prairial" (10-13 prairial an II) (29 mai au 1^{er} juin 1794)
- 4^{eme} vendémiaire an III (25/09/1794) - commandant du "Scipion"
- **11 pluviose (30/01/1795) - naufragé en mer
- 25 pluviose an III (13/02/1795) - commandant le "Jean-Bart"
- à Rochefort du 30 novembre 1795 au 20 novembre 1800
- admis à la réforme
- se retire à Bordeaux, occupe pendant 13 ans les fonctions de Maire de Tresses,
- décédé à son domicile bordelais : 11 rue Poudiot, le 27 janvier 1826

⁽¹⁾ 2 enfants nés à Bordeaux - 04/03/1787 - Jeanne, Marie, Catherine
- 13/12/1799 - François

**Suite à l'exposition "L'Edit de Nantes a 400 ans",
à la Médiathèque de Libourne, du 2 octobre au 5 novembre
"L'Edit de Nantes", en expo par le GRAHC**

Fidèle à sa tradition de qualité, tant dans ses recherches sur notre patrimoine que dans sa démarche pédagogique, le G.R.A.H.C. vous invite, du 16 novembre au 6 décembre 1998, à son exposition ayant pour thème "Le 400^{ème} anniversaire de la promulgation de l'Edit de Nantes".

A travers toute la France, dans les plus grandes villes, de très nombreuses manifestations ont célébré ce qui restera un évènement majeur dans la mémoire collective nationale.

Avec son exposition, le GRAHC est particulièrement heureux d'offrir au public cantonal, et des environs, la possibilité de découvrir la totalité des 20 panneaux édités par le Ministère de la Culture et de la Communication, et la Délégation aux célébrations nationale. Cet ensemble est titré "A propos de l'Edit de Nantes; de l'intolérance à la paix civile et religieuse".

D'une remarquable et riche iconographie, ces panneaux parfaitement conçus s'adressent à tous les publics. Ils permettent plusieurs approches, et chacun y trouvera matière à enrichissement ou à réflexion.

Bien sûr, étant en pays coutrillon, le GRAHC, à partir de son fonds d'archives, rappellera la bataille du 20 octobre 1587, car, tout de même, si Henri de Navarre n'avait pas été vainqueur ce jour-là, à Coutras, y aurait-il eu Henri IV à Nantes pour signer ce délibéré Edit, onze ans plus tard ?

A la suite de chaleureux contacts avec des organismes, des associations, et la participation d'adhérents, de nombreux et rare documents compèteront l'exposition. Naturellement, les visiteurs auront le loisir de parfaire leur documentation grâce à différentes publications.

Cette manifestation se déroulera, dans un premier temps, à l'Espace Culturel M. Druon de Coutras, du 17 au 21 novembre. Ensuite, elle se déplacera dans le canton, du 22 novembre jusqu'au 6 décembre, avec l'aide des municipalités cantonales. Par affiches et voie de presse, vous serez informés des lieux et horaires de l'exposition. Le GRAHC se fait une joie de vous y accueillir. L'entrée y sera libre et gratuite.

Le point d'orgue de cette démarche culturelle, aura lieu le samedi 28 novembre, à 15 h, Espace M. Druon, avec la conférence de Madame Janine GARRISSON, agrégée d'histoire, docteur d'Etat, spécialiste du protestantisme au XVI^e et XVII^e siècles.

Après de multiples colloques nationaux et internationaux, cet écrivain, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Edit de Nantes, a bien voulu répondre à l'invitation du GRAHC, qui vous offre gratuitement ce grand moment d'enrichissement culturel.

Dans le cadre de ce 400^{ème} anniversaire, c'est une occasion de se souvenir et, pourquoi pas, mieux vivre la tolérance, voir plus, peut-être, le respect de l'autre.

**Le Président du GRAHC
Guy IBANEZ**

Actes de la Société Historique et Archéologique de Libourne

Notre collègue Alain Chaume a démissionné du Conseil d'Administration de la Société et du poste de Directeur de Publication.

Entrée d'ouvrages

Faure (Jean-Pierre). Le cas Lamarck. Blanchard/Fanlac, 1978.
 De Feuilhade de Chauvin (Tanneguy). Homme, Terre, Société, de l'état des personnes et de la condition des terres en pays d'Aquitaine, du XI^e siècle à la Révolution française. Buchet/Castel, 1995. Pauquet (Ghislaine). La peinture figurative dans la première moitié du XX^e siècle au Musée de Libourne. Libourne, 1984. Vircoulon (Jean). Documents concernant les habitants de Sainte-Foy au début du XVII^{ème} siècle. Vircoulon (Jean). La disparition du métier de meunier autour de Sainte-Foy (extrait de Mémoire de la Dordogne, n°10, 1997. Corey (Lewis). La viande et l'homme. Editions ouvrières, 1961.

Dons divers

Séries de fossiles. Divers silex taillés (don M. Victor Brox). Matériel archéologique provenant de la villa gallo-romaine du Canet (Port-Sainte-Foy et Ponchart), du site de Gillet (le Fleix).

Contacts

Une permanence est tenue au Musée Biale de Bellerade, 23 quai Souchet, chaque premier dimanche du mois à partir de 10h30.

Notes de lecture

Bechmann (Roland). Des arbres et des hommes, la forêt au moyen-âge. Flammarion, 1984.

Au moyen-âge, la forêt est un territoire "agricole" dont les ressources sont très variées. L'auteur décrit la diversité d'une économie forestière dont la pratique imprègne la société. Comme toutes les productions agricoles, la forêt impose des rythmes de production et des moments de mise en œuvre : "la leçon de la forêt, acquise au cours du Moyen-Age, a été ainsi celle de la prévision à long terme, qui dépasse l'intérêt immédiat pour tenir compte des besoins de générations futures, celle de la responsabilité des collectivités humaines vis-à-vis de leurs héritiers". L'ouvrage dégage clairement cette perspective et laisse au lecteur le soin de constater ce qu'est devenu aujourd'hui ce lointain héritage forestier.

Tierchant (Hélène) et Marty (Alain). Aquitaine, 100 ans de Cinéma. L'Horizon Chimérique, 1991.

Le 23 février 1896, les premières "photographies animées" sont présentées à Bordeaux. C'est un évènement jugé considérable, puisque la photographie peut, dorénavant, restituer le mouvement. La vague du cinématographe déferle alors sur l'Aquitaine. Les salles de cinéma apparaissent quand on n'aménage pas le bistrot pour recevoir le projectionniste ambulant et ses films. L'ouvrage est une mine d'information sur les films qui passent, ceux que l'on tourne, et aussi les acteurs aquitains, comme Max Linder ou les sociétés locales de production comme les studios d'Emile Couzinet. Affiches, photographies et documents divers, les illustrations abondent. Un livre superbe.

Charon-Bordas (Jeannine). Ouvriers et paysans au milieu du XIX^e siècle. L'enquête de 1848 sur le travail. Publisud, 1994.

Peut-être a-t-on oublié cette éphémère seconde République qui apparaît en février 1848 dans une joie fraternelle et un peu utopique, non sans quelques éclats de violence. C'était l'émergence de la classe ouvrière dont l'ajusteur parisien, Pierre Bruno définissait ainsi les aspirations souveraines, d'après lui au nombre de trois : "La première consiste à combattre l'ignorance, la seconde à combattre la misère, la troisième à s'aider les uns les autres". L'enquête de 1848 devait établir un état des problèmes posés au monde du travail et "trouver les moyens d'amélioration sociale qui peuvent être mis en pratique sans rien changer, sans gêner les lois économiques comme la concurrence". L'ouvrage présente de longs extraits de cette enquête, région par région. Il a le grand mérite de donner les références des divers dossiers qui la composent et qui sont conservés aux Archives nationales. Mais il n'indique pas les suites qu'obtint ce grand mouvement et ne donne aucune bibliographie. Le lecteur intéressé par une perspective plus large pourra peut-être consulter un bouquin devenu introuvable : Rigaudias-Weiss (Hilde). Les enquêtes ouvrières en France entre 1830 et 1848. Préface de C. Boulé. Paris, Félix Alcan, 1936. Cet ouvrage donne une longue bibliographie.

La Société tient tous les ouvrages mentionnés dans cette rubrique à la disposition des personnes intéressées. S'adresser à M. le docteur Bénazet, 10 rue de l'Union, 33500 Libourne.

Société historique et archéologique de Libourne
Reconnue d'utilité publique (décret du 21 novembre 1960)

Siège social : Musée Robin, 32, rue Thiers, Libourne
Adresse postale : B.P. n° 175 - 33501 LIBOURNE CEDEX

Gérant - Directeur de la publication : André Vircoulon
Commission paritaire : n° 64 430

SIREN : 781 927 504 - SIRET : 781 927 504 0014 - ISSN : 1158-3363
Imprimerie : A.G.A., 94, rue du Président Carnot LIBOURNE - Tél. 05 57 55 46 46
Date de parution 30 septembre 1998



"L'**unicef**, né il y a 52 ans, agit en faveur des enfants les plus démunis et de leurs mères.
Le Comité de l'**unicef** Gironde est responsable de :

- la collecte de fonds par les dons et la vente de produits **unicef** (cartes de vœux, calendriers, jeux, agendas, tee-shirts...)
- l'information de nos concitoyens en les sensibilisant aux problèmes des Enfants les plus défavorisés à l'aide d'une documentation adaptée : livres, brochures, films, expositions, conférences, ateliers pédagogiques pour les jeunes.

unicef 35 bis rue Poquelin Molière 33000 Bordeaux
Tél. 05 56 90 64 48 ou 05 56 90 61 98

FORMAT LIVRE FORMAT LIVRE FORMAT LIVRE

65, rue Waldeck Rousseau - 33500 LIBOURNE
Tél. 05 57 51 17 48

Construire et développer
son patrimoine

LA CONVENTION PATRIMOINE



CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Nord
GROUPE de LIBOURNE Tél. 05 57 25 61 81

REÉDITION

L' HISTOIRE DE POMEROL

de
Jean-André GARDE

Éditée en 1946 par l'Imprimerie Libournaise
l'ouvrage sera réédité à l'occasion du
Centenaire de l'Eglise St Jean Baptiste de Pomerol.
Souscription bientôt disponible.

TIRAGE
LIMITÉ

phox
PHOTO - VIDEO



97, Cours Tourny 33500 LIBOURNE

- IDENTITÉS RETOUCHÉES ET INSTANTANNÉES
- TOUS REPORTAGES PROFESSIONNELS
- PORTRAITS
- CAMESCOPE, JVC, CANON, SONY
- BONNY EXPRESS : Photos 1 heure

Acanthe

Livrailles
à domicile



Toutes
cérémonies

Tél. 05 57 25 97 67

Fax 05 57 25 29 90

17, rue Montesquieu 33500 Libourne



Lambert Voyages

LIC. 133.045

84, rue Montesquieu
LIBOURNE



05 57 74 19 10

Fax 05 57 74 12 20

Vols en Montgolfière au dessus des vignobles.
Toute l'année.
Réservation à l'agence.

S.A.R.L. L'Immobilier Moderne

APPARTEMENTS - IMMEUBLES
TERRAINS - PROPRIETES
COMMERCES

VENTES - LOCATIONS
GESTION

Syndic de Copropriété



Louis FAURE

Agent général d'Assurances

Assurances toutes branches
Placements

Allianz  **Via**
ASSURANCES

39 - 41, cours Tourny

LIBOURNE

TÉLÉPHONE : 05 57 51 56 23

Fax : 05 57 51 92 51

Bruno VERSINI

31, rue Michel-Montaigne

33500 LIBOURNE

Tél. 05 57 51 26 01 - Fax 05 57 25 09 28

DES CAISSES CARTON

aux qualités,
dimensions et quantités
de votre choix

*dans les délais
que vous souhaitez*

**cartonnages
diemont**

199, Avenue Georges Pompidou

Z.I. La Ballastière - 33500 Libourne

Tél. 05 57 51 35 71

Fax 05 57 51 96 45

Libourne
deux siècles d'images

2000 DOCUMENTS
dont 1000 cartes postales
antérieures à 1914

250 F franco de port l'édition normale.

(il reste quelques exemplaires numérotés, 350 F franco de port)

En vente dans toutes les librairies de Libourne

UN FORT VOLUME

528 pages, relié, couverture
aux armes de Libourne
gravée or

GRAVURES ANCIENNES,
PLANS, CARICATURES,
CHANSONS PATOISES, etc.

Adhésion - Abonnement

M

.....

Désire adhérer à la Société Historique et Archéologique de Libourne
présenté par MM.

Désire maintenir son adhésion Cotisation 1998 , 50 F minimum

Abonnement au tarif préférentiel Sociétaire : 100 F

Applicable seulement aux Sociétaires ayant déjà versé la cotisation annuelle de 50 F minimum ou la réglant en
même temps que l'abonnement soit $50 + 100 = 150$ F.

Abonnement personnes morales (Musées, Bibliothèques, Universités) 200 F

Membres bienfaiteurs 500 F

Collection des numéros parus de la Revue Hist. et Arch. du Libournais

Collection complète disponible du Tome XXI (1953) à LV (1997)

(plus quelques n° des années antérieures)

Désire acquérir les années suivantes _____

au prix de 100 F l'année (+ 20 F de port).

Désire acquérir la collection "complète" au prix exceptionnel de 2 000 F.

(Livré franco à Libourne ou environs immédiats)

Photocopie d'anciens numéros épuisés au prix de 30 F le numéro franco.

*A régler au nom de la Société Historique et Archéologique de Libourne
Boîte Postale 175 - 33501 LIBOURNE - C.C.P. Bordeaux 475-94 B*

Simplifiez notre comptabilité en vous acquittant en début d'année

**Faites adhérer de nombreux membres et
acquitez votre adhésion-abonnement au mois
de janvier de la nouvelle année civile. Merci.**

Avis de la Société Historique et Archéologique de Libourne

Règlement des séances

Les sociétaires désirant faire des présentations ou communications, doivent en informer le président ou le secrétaire général. Ils indiqueront précisément le temps de parole nécessaire, le titre ou la nature de leur intervention. Pour une publication du programme des séances, il faut aviser le secrétaire impérativement 15 jours avant la fin du trimestre.

Les copies des communications sont remises au secrétaire après la séance. Les auteurs doivent donner de préférence une disquette informatique, sous Macintosh, Logiciel Clarisworks 5.0 (ou antérieur) et un tirage papier de leur article. Ils sont invités à limiter leur texte à environ 10 pages avec notes en bas de page, en le composant en Times corps 11. Une iconographie doit accompagner chaque étude. L'illustration agrémenté et enrichit tout travail de recherche. La publication d'un article plus long implique une parution en «feuilleton» sur plusieurs numéros.

Les présentations d'objets sont à accompagner d'une note à remettre au secrétaire en début de séance. Elle doit comporter toutes les indications utiles : circonstances de découverte, noms de lieux et de personnes, poids, mesures (pour petits objets, en m/m), ainsi que les photos, ou dessins indispensables. Les dessins doivent être effectués, sur transparent ou papier non quadrillé, sans blancs inutiles entre les objets dessinés. L'échelle doit être figurée linéairement sur les dessins et non par une mention de proportion.

Notes de mémoires

La Société Historique et Archéologique de Libourne n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par les membres, ou par leurs auteurs, même reproduites dans la Revue. Les mémoires, publiés dans leur ordre de réception, doivent être déposés, complets et définitifs, avant toute insertion. La commission des publications ne saurait statuer que sur un manuscrit achevé. Les auteurs peuvent faire effectuer, à leur frais, des tirés-à-part en s'adressant au secrétariat. Quelques feuilles de chaque numéro sont tirées à l'intention des auteurs, qui doivent contacter le secrétariat pour en prendre livraison, sauf envoi à leur frais.

Avertissements

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon (art. 2 et suivant du Code pénal). Les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective sont interdites, sauf autorisation du directeur de la publication. Les anciens numéros peuvent être obtenus à des conditions préférentielles auprès du secrétariat.

SOMMAIRE

L'attaque du courrier de Lyon (Jean-Pierre SAIGNAC)	p.53
La Fleur de Coutras (D.B. LAPLAGNE)	p.57
Il fût un temps où ceux de nos rivières s'illustraient en haute mer (D.B. LAPLAGNE).....	p.65
Actes de la Société Historique Archéologique de Libourne.....	p.86

Cliché de couverture : Cette carte, trouvée dans le commerce comporte plusieurs erreurs anachroniques.
Est offert en prime, à celui qui les trouvera toutes, un exemplaire de Libourne Deux Siècles d'Images, dédicacé par Bernard Ducasse.
Un tirage au sort départagera les ex aequo. Les résultats seront proclamés à la séance du 18 octobre.

Calendrier :

Prochaine séance - Dimanche 18 octobre à 9h30 à la Bourse du Travail de Libourne rue Giraud

Exposition "L'Edit de Nantes a 400 ans" à la Médiathèque de Libourne du 2 octobre au 5 novembre.

Cotisations pour 1998 : 50 F min. - Abonnement préférentiel sociétaire : 100 F = 150 F
Abonnement non sociétaire : 180 F (avec facture 200 F)
A régler au nom de la Société Historique et Archéologique de Libourne
B.P. 175 - 33501 LIBOURNE CEDEX - CCP Bordeaux 475-94 B